

La base de données sécurité des établissements ESOPE : principaux résultats

Mise en oeuvre depuis 2003 grâce à la participation active des établissements du second degré, la base ESOPE (Enquête Sécurité de l'Observatoire Pour les Etablissements) de l'Observatoire est un outil d'évaluation objective de la prise en compte de la sécurité dans les domaines de la sécurité incendie, de la maintenance, des risques majeurs, des équipements sportifs, de la santé et de l'hygiène ou des activités expérimentales. Enrichie au fil des ans, la base est un tableau de bord précieux et unique pour l'ensemble des partenaires de la communauté éducative. Certains résultats, commentés par les différentes commissions spécialisées permettent à l'Observatoire d'alerter les différents niveaux de responsabilités nationale, académiques, régionales et départementales. Les commentaires ci-après ou figurant dans les dossiers de l'année précisent les priorités à mettre en oeuvre en matière de prévention ou d'information. L'intégralité des tableaux figure en annexe du présent rapport (p. 113) et sera disponible sur le site internet de l'Observatoire dès le premier trimestre 2007.

ESOPE 2005-2006

Avec la participation de 3 994 établissements, les résultats quantitatifs de l'année scolaire 2005/2006 sont très largement supérieurs à ceux des campagnes précédentes (2 955 en 2004/2005).

Cette année, 2 610 collègues (1 882 en 2004/2005), 577 lycées (474), 648 lycées professionnels (525) et 210 lycées agricoles (134) ont participé à la constitution de la base. Parmi eux, 23% des participants ont indiqué avoir rempli la base pour la première fois. A noter la participation des établissements d'enseignement privé (449 dossiers) qui permet de les intégrer pour la première fois dans les résultats. Voir ci-après la répartition des réponses des établissements de l'éducation nationale par académie et celles des établissements agricoles par région.

En ce qui concerne les réponses dans l'éducation nationale, il faut souligner la bonne participation des établissements de 4 académies (Réunion, Rouen, Nancy-Metz et Strasbourg) dont le taux de réponse dépasse 50%. Dans 10 autres académies, l'Observatoire a pu recueillir des informations sur au moins un tiers des établissements secondaires publics et privés. Il reste regrettable que dans 11 académies, le taux de réponses n'atteigne pas 25% et empêche l'élaboration de statistiques véritablement fiables au niveau académique.

Quant aux réponses des établissements d'enseignement agricoles, le taux de réponses est en progression (25% du parc) mais reste encore inférieur à celui des établissements "éducation nationale" (32%). La participation des nombreux établissements privés agricoles pourrait inverser cette tendance.

Participation des établissements par académie			
	Nombre total	Réponses	%
Aix-Marseille	504	183	36%
Amiens	358	101	28%
Besançon	240	112	47%
Bordeaux	564	122	22%
Caen	325	73	22%
Clermont-Ferrand	304	131	43%
Corse	46	17	37%
Créteil	660	178	27%
Dijon	284	54	19%
Grenoble	569	135	24%
Guadeloupe	91	15	16%
Guyane	40	8	20%
Lille	725	191	26%
Limoges	146	64	44%
Lyon	551	120	22%
Martinique	79	18	23%
Montpellier	404	177	44%
Nancy-Metz	486	262	54%
Nantes	653	153	23%
Nice	295	82	28%
Orléans-Tours	442	167	38%
Paris	411	80	19%
Poitiers	317	131	41%
Reims	266	70	26%
Rennes	595	122	21%
Réunion	121	82	68%
Rouen	317	186	59%
Strasbourg	288	146	51%
Toulouse	528	178	34%
Versailles	814	270	33%

Participation des établissements agricoles par région			
	Nombre total	Réponses	%
Alsace	5	4	80%
Aquitaine	55	23	42%
Auvergne	29	11	38%
Basse-Normandie	43	3	7%
Bourgogne	35	9	26%
Bretagne	70	14	20%
Centre	38	17	45%
Champagne-Ardenne	23	5	22%
Corse	2	2	100%
Franche-Comté	25	8	32%
Guadeloupe	6	1	17%
Guyane	2	0	0%
Haute-Normandie	18	3	17%
Ile-de-France	21	4	19%
Languedoc-Roussillon	33	11	33%
Limousin	9	4	44%
Lorraine	18	3	17%
Martinique	3	0	0%
Midi-Pyrénées	41	16	39%
Nord-Pas-de-Calais	29	9	31%
Pays de la Loire	107	12	11%
Picardie	31	5	16%
Poitou-Charente	52	6	12%
PACA	27	11	41%
Réunion	9	1	11%
Rhône-Alpes	95	28	29%

ses simultanément dans ces établissements est déterminé suivant la déclaration contrôlée du maître d'ouvrage ou du chef d'établissement. Cette déclaration doit préciser la capacité d'accueil maximale par niveau." (Article R 2 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de type R - Arrêté du 4 juin 1982 modifié).

Le classement prévu par l'art. R. 123-19 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) est le suivant :

- 1ère catégorie : au-dessus de 1 500 personnes ;
- 2ème catégorie : de 701 à 1 500 personnes ;
- 3ème catégorie : de 301 à 700 personnes ;
- 4ème catégorie : 300 personnes et au-dessous, à l'exception des établissements compris dans la 5ème catégorie ;
- 5ème catégorie : établissements faisant l'objet de l'ar-

ticle R. 123-14 du CCH dans lesquels l'effectif du public n'atteint pas le chiffre minimum fixé par le règlement de sécurité pour chaque type d'exploitation.

Les activités annexes

La restauration est la catégorie annexe au type R la plus représentée avec deux-tiers des réponses. Ce constat amène à rappeler les problèmes spécifiques dans ces lieux en cas d'évacuation en raison du bruit, des issues, de la difficulté de connaître le nombre des présents. Il est impératif que les exercices d'évacuation puissent aussi se dérouler à l'heure du déjeuner dans ces conditions spécifiques.

Les gymnases extérieurs sont aussi fortement représentés ce qui implique la nécessité d'une convention d'utilisation et d'une connaissance du registre des contrôles des installations sportives. La réglementation précise à l'article R 1 du règlement de sécurité ERP que "les locaux d'infirmerie, de bibliothèque, de centre de documentation et d'information (CDI), d'exposition, les amphithéâtres, les salles de réunion et les salles polyvalentes sont soumis aux seules dispositions particulières applicables aux salles d'enseignement".

Le registre et la commission de sécurité

La base ESPE 2005/2006 montre que la présence du registre de sécurité est globalement acquise. Il est néanmoins préoccupant que ce dernier n'ait pas fait l'objet d'au moins une mise à jour dans l'année par les responsables de trop nombreux établissements alors que son suivi doit être permanent (à chaque intervention sur les équipements de sécurité par exemple).

Rappelons que conformément à l'art. R. 123-51 du CCH, dans chaque établissement d'enseignement doit "être tenu un registre de sécurité sur lequel sont reportés les renseignements indispensables à la bonne marche du service de sécurité et, en particulier :

- l'état du personnel chargé du service d'incendie ;
- les diverses consignes, générales et particulières, établies en cas d'incendie ;
- les dates des divers contrôles et vérifications ainsi que les observations auxquelles ceux-ci ont donné lieu ;
- les dates des travaux d'aménagement et de transformation, leur nature, les noms du ou des entrepreneurs et, s'il y a lieu, de l'architecte ou du technicien chargés de surveiller les travaux."

Comparable globalement à celui de l'année dernière, le nombre d'avis défavorables est supérieur à celui de 2004 et reste encore inquiétant avec 9,7% du total et 14,2% dans les lycées. Rappelons que ce n'est pas l'avis de la commission qui s'impose au chef d'établissement en qualité d'exploitant. Elle donne un avis au maire qui, par arrêté municipal, prend la décision

de maintenir ou non l'ouverture de l'établissement : "Le maire autorise l'ouverture par arrêté pris après avis de la commission. Cet arrêté est notifié directement à l'exploitant soit par voie administrative, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ; une ampliation en est transmise au représentant de l'Etat dans le département." (Art. R 123-46 du CCH)

Concernant le passage de la commission, l'établissement doit être vigilant car c'est lui qui doit solliciter le passage auprès du maire (préfecture de police à Paris). A l'issue de la visite, il doit être, tout comme le maire de la commune intéressée, destinataire des procès-verbaux (Art. R. 123-16 du CCH).

Si l'on s'attache aux types de prescriptions de la commission de sécurité, les résultats concernant les dispositions constructives sont moins nombreux qu'en 2005 avec moins de 4% cette année pour près de 13% l'année dernière. Le problème des installations techniques est surtout lié à l'absence de document relatif à la levée des observations faites dans les rapports de vérification. De plus, les dossiers de demande d'autorisation de travaux ne sont pas toujours déposés auprès des commissions de sécurité.

"Les travaux qui ne sont pas soumis au permis de construire ne peuvent être exécutés qu'après autorisation du maire donnée après avis de la commission de sécurité compétente. Il en est de même pour toute création, tout aménagement ou toute modification des établissements." (Art. R. 123-23 du CCH)

L'Observatoire insiste sur le fait que le rapport de vérification n'a d'intérêt que s'il est accompagné de l'attestation de levée des réserves et observations (Art. R. 123-51 du CCH).

Les exercices d'évacuation

Comme l'année dernière, le nombre des exercices d'évacuation obligatoires est préoccupant notamment dans les établissements d'enseignement agricole. 23,9% des établissements ayant répondu n'ont pas réalisé des exercices obligatoires qui doivent absolument être préparés en amont par la mise en place d'un plan/protocole. Il est en effet très important de mettre en place une organisation, de l'expliquer à toute la communauté éducative et de la tester. Rappelons que l'article R 33 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dispose que "des exercices pratiques d'évacuation doivent avoir lieu au cours de l'année scolaire ou universitaire. Lorsque l'établissement comporte des locaux réservés au sommeil, des exercices de nuit doivent également être organisés ; le premier exercice doit se dérouler durant le mois qui suit la rentrée. Ces exercices ont pour objectif d'entraîner les élèves et le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie. Pour cela ils doi-

vent être représentatifs d'une situation réaliste préparée à l'avance et être l'occasion d'une information des élèves et du personnel. Les conditions de leur déroulement et le temps d'évacuation doivent être consignés sur le registre de sécurité."

Les incendies sont beaucoup plus dangereux dans les internats car l'organisation est plus difficile à mettre en œuvre. Il est donc inacceptable que dans 1 établissement sur 5 possédant un internat, aucune personne ne soit présente pour prendre les premières mesures en cas de sinistre nocturne.

Il est de la responsabilité du chef d'établissement de vérifier le parfait état des S.S.I. (Systèmes de Sécurité Incendie), de prévoir une possibilité d'évacuation réaliste et de s'assurer de la présence "d'un représentant de la direction présent dans l'établissement pour prendre, éventuellement, les premières mesures de sécurité" (article MS 52 du règlement de sécurité incendie). En cas d'absence du chef d'établissement, une personne doit être préalablement désignée pour assurer la continuité de l'autorité et de la responsabilité.

Enfin rappelons que pendant la présence du public, une personne formée à l'exploitation de la centrale d'alarme doit aussi se trouver dans l'établissement (articles MS 57 et 66 du règlement de sécurité incendie).

Les exercices d'évacuation de nuit sont obligatoires dans les internats. Rappelons aussi l'obligation, conformément à l'article R 31 du règlement ERP, d'installer des détecteurs dans tous les locaux et à tous les niveaux pour les bâtiments abritant les locaux à sommeil (exceptés les douches et les sanitaires).

Pour aider les établissements à préparer ces exercices, l'Observatoire met à leur disposition sur simple demande ou par téléchargement sur son site deux documents d'aide et de conseils : "les exercices d'évacuation" et "l'accueil des élèves handicapés dans les établissements d'enseignement du second degré."

La formation

La formation de personnel ATOSS a été assurée dans la moitié des cas, ce qui est insuffisant. Rappelons une nouvelle fois la circulaire n° 84-319 du 3/09/1984 (Education nationale, Equipements et constructions) qui précise que "le service de sécurité-incendie est constitué par du personnel de l'établissement spécialement désigné. Cette équipe doit être constituée par des membres du personnel non enseignant ; de plus, les fonctionnaires logés dans l'établissement en font obligatoirement partie. Dès le retentissement du signal d'alarme, le service de sécurité doit être capable d'intervenir pour donner l'alerte, apporter les premiers secours et combattre les foyers d'incendie avant l'arrivée des sapeurs-pompiers. Les enseignants doivent quitter les classes avec leurs élèves après avoir fermé fenêtres et portes, les

diriger vers l'extérieur dans le calme avant d'effectuer l'appel au point de rassemblement désigné dans les consignes".

Dans plus de 90% des établissements, tous secteurs confondus, aucun enseignant n'a été formé à la manipulation de moyens de secours (extincteurs, robinets d'incendie armés...) au cours des deux dernières années. Ces résultats sont sans surprise car la manipulation des moyens de secours ne relève pas de leur mission première.

La détection

Les détecteurs ne sont obligatoires que dans les locaux à sommeil ou dans certains cas très particuliers (faible stabilité au feu, présence d'un nombre de personnes à mobilité réduite supérieur au seuil fixé par l'article GN8 du règlement ERP...). Or, 60 % des établissements déclarent en être dotés.

Sécurité, santé, hygiène

La participation des établissements aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité a été en augmentation cette année. En effet, la question la mieux renseignée (présence d'une infirmière) concerne 56,8% des établissements ayant participé à l'enquête ESOPE en 2006. Elle était de 46,4% en 2005 et de 54% en 2004.

Concernant cette question, seuls 34% des établissements qui ont répondu ont renseigné la question sur le temps de présence de l'infirmière dans l'établissement. Son analyse ne peut donc être pertinente.

Nous notons une progression significative dans la mise en place du document unique (+7,1%) et du programme de prévention (+6%) pour les lycées agricoles.

Concernant la présence d'un ACMO dans l'établissement, il n'y a pas d'évolution significative par rapport aux réponses données en 2005 mais les établissements ayant établi une lettre de mission sont en augmentation, ainsi que le pourcentage d'ACMO ayant eu la formation initiale. Cependant le pourcentage reste faible pour les lettres de mission précisant le temps consacré à la mission de l'ACMO. L'Observatoire sera vigilant sur la situation des ACMO après leur mise à disposition des collectivités.

Au niveau de l'application des textes réglementaires, les résultats restent préoccupants. En effet, on relève que :

- 52,2% des établissements qui ont répondu n'ont pas de registre de signalement d'un danger grave et imminent ;
- 29,4% n'ont pas de registre d'hygiène et de sécurité ;
- 29% des lycées professionnels n'ont pas réuni la CHS au cours de l'année.

La question relative à la visite de l'inspection du travail révèle toujours une ignorance très préoccupante : 63,6% des lycées agricoles et 64% des lycées pro-

fessionnels qui ont répondu ne connaissent pas la date de la dernière visite d'inspection.

En ce qui concerne le secourisme, 20,4% des établissements qui ont répondu déclarent ne pas avoir d'enseignants titulaires de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou du brevet de Sauveteur Secouriste de Travail (SST). Ces résultats sont surprenants car tous les enseignants EPS sont titulaires de l'AFPS par leur formation mais très peu ont bénéficié de recyclages pourtant indispensables. Les résultats sont meilleurs en lycée agricole (11%) et en lycée professionnel (5,4%) où ces attestations sont souvent obligatoires dans le cursus.

Enfin, le pourcentage des établissements déclarant ne pas avoir de formateurs AFPS (58,9% de ceux qui ont répondu) représente toujours un handicap important pour la formation des élèves aux gestes de premiers secours. Notons cependant que 58,6% des établissements déclarent une session de formation aux gestes de premiers secours en faveur de certains élèves durant l'année scolaire (47,5% en collège et 85,6% en lycée professionnel).

Les lois des 9 et 13 août 2004 sur la santé publique et la sécurité civile ont marqué la volonté de former les élèves pour qu'ils puissent prévenir une situation de danger, se protéger et porter secours.

Le décret interministériel du 11 janvier 2006 dispose que les élèves doivent recevoir une formation aux premiers secours et un enseignement des règles géné-

Situation de l'ACMO	Formation initiale	Lettre de mission	Précision temps consacré
Collège	81,8%	36,2%	36,3%
Lycée	80,2%	32,8%	36,4%
Lycée agricole	90,8%	89%	45,4%
Lycée professionnel	80,7%	32,7%	29%

rales de sécurité dont les conditions de mise en oeuvre dès la rentrée scolaire 2006 ont été précisées par la circulaire interministérielle n° 2006-085 du 24 mai 2006 (JO du 16/7/06 et BOEN n°33 du 14/9/06). Le Comité de pilotage national "Apprentissage des premiers secours en milieu scolaire" chargé de superviser ce dispositif a été installé le 12 décembre 2006 par le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La maintenance

Les contrats

Comme l'an passé on constate une bonne prise en compte des vérifications réglementaires concernant

les contrôles et vérifications périodiques et les contrats d'entretien obligatoires dans les ERP avec une progression pour les collèges.

Cependant des efforts restent à faire pour :

- les contrats d'entretien des portes automatiques (public) dans l'ensemble des établissements,
- les contrôles et vérifications périodiques des ascenseurs pour les collèges et lycées agricoles.

Par rapport aux vérifications découlant d'autres réglementations, on constate une nouvelle fois une trop grande méconnaissance des obligations qui relèvent du code du travail.

Pour répondre à toutes ces exigences, l'Observatoire a souhaité mettre en annexe à la disposition des établissements un tableau récapitulatif des obligations en la matière (page 145) et préciser ci-après la nouvelle réglementation relative à la sécurité des ascenseurs.

Les textes relatifs à la sécurité des ascenseurs

- Le décret du 24 août 2000 relatif à la mise sur le marché des ascenseurs a transposé la directive du 29 juin 1995. Il fixe les exigences de sécurité des ascenseurs neufs.
- La loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 a introduit dans le code de la construction et de l'habitation des dispositions relatives à la sécurité des ascenseurs dans le parc existant (CCH : art. L125-1 à L. 125-2-3).
- Le décret n° 2004-964 du 9 septembre 2004 modifiant la partie réglementaire du code de la construction et de l'habitation (art. R. 125-1 à R. 125-2-8) en détermine les conditions d'application. Il se décompose en 3 parties : mise en sécurité des ascenseurs (sous-section 1), entretien et contrôle technique (sous-section 2), droit d'information des occupants de l'immeuble (sous-section 3).
- L'arrêté du 18 septembre 2004 modifié par l'arrêté du 1er août 2006 : travaux de sécurité à réaliser dans les installations d'ascenseurs
- L'arrêté du 18 septembre 2004 : entretien des installations d'ascenseurs.
- L'arrêté du 18 novembre 2004 modifié par l'arrêté du 1er août 2006 : contrôles techniques à réaliser dans les installations d'ascenseurs. L'annexe a été remplacée par arrêté du 27 juillet 2005.
- L'arrêté du 13 décembre 2004 modifié par arrêté du 15 juin 2005 : critères de compétence des personnes réalisant des contrôles techniques dans les installations d'ascenseurs.
- Le guide AFNOR - FDP 82-022 - Ascenseurs et monte-charge - Elaboration d'un contrat d'entretien à clauses minimales réglementaires et d'un contrat d'entretien étendu à caractère volontaire (01/09/2005).
- Pour les ERP, l'arrêté du 6 mars 2006 modifiant les articles AS 8 à AS 10 du règlement de sécurité contre

les risques d'incendie et de panique (arrêté du 25 juin 1980) relatifs à l'entretien et aux vérifications techniques des ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants.

Les contrôles et vérifications des ascenseurs

Dans le cadre du contrat d'entretien l'entreprise doit effectuer un certain nombre d'opérations selon la périodicité suivante :

- Toutes les six semaines : surveiller le fonctionnement de l'installation et effectuer les réglages nécessaires, procéder à la vérification de l'efficacité des serrures des portes palières, et, lorsqu'ils existent, des dispositifs empêchant ou limitant les actes portant atteinte au verrouillage des portes palières.
- Semestriellement, effectuer l'examen du bon état des câbles.
- Annuellement, vérifier les parachutes, procéder au nettoyage de la cuvette de l'installation, du toit de cabine et du local des machines, la lubrification et le nettoyage des pièces.

Les visites, opérations et interventions effectuées en exécution du contrat d'entretien font l'objet de comptes rendus dans un carnet d'entretien tenu à jour. En outre, l'entreprise remet au propriétaire un rapport annuel d'activité.

Pour tous les établissements un contrôle technique doit être effectué tous les cinq ans par une personne ou un organisme agréés. Ce contrôle sert à vérifier que les appareils auxquels s'applique ou non le décret n° 2000-810 du 24 août 2000 sont équipés des dispositifs de sécurité prévus par ce dernier ou par les articles R. 125-1-1 et R. 125-1-2 du CCH, et que ceux-ci sont en bon état, ou que des mesures équivalentes ou prévues à l'article R. 125-1-3 sont mises en œuvre et efficaces.

De plus, pour les ERP, en application de l'article AS 9 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, les ascenseurs, avant leur remise en service suite à une transformation importante, doivent faire l'objet d'une vérification, fonctionnement compris, par une personne ou un organisme agréés. En outre, l'exploitant est tenu de faire procéder annuellement, par une personne ou un organisme agréés :

- à un examen du maintien de la conformité acquise lors de la mise en service ou après une transformation importante,
- un examen de l'état de conservation des éléments de l'installation,
- à la vérification du fonctionnement des dispositifs de sécurité.

Les personnels

Quelle que soit leur surface bâtie, 89% des établissements disposent de 1 à 5 agents et 6,2% n'ont pas de personnel de maintenance. Le nombre d'établissements ayant plus de 5 agents est en diminution (4,9% en 2006 par rapport à 19% en 2005). On constate par contre une augmentation des EMOP dans les lycées et lycées professionnels.

La formation des personnels n'a pas évolué en 2006. Près de 60% n'ont suivi aucune formation et parmi ceux qui en ont bénéficié, plus du quart n'ont qu'un seul jour de formation.

Au moment où s'effectue la décentralisation de ces personnels cette situation apparaît particulièrement inquiétante.

La maintenance des machines

Des progrès sont nécessaires quant à la réalisation des inventaires qui est toutefois en progression dans les lycées professionnels. Il est à noter que l'inventaire des machines non utilisées par les élèves est plus systématique dans les établissements.

La maintenance de la conformité reste correcte dans les lycées professionnels et agricoles. Les modalités de suivi de la conformité des machines outils seront examinés de plus près en 2007 (voir dossier page 75).

Concernant les dérogations aux mineurs pour travail sur machines dangereuses, le nombre de demandes reste stable et majoritaire dans les établissements d'enseignement professionnel et agricole.

Sauf dans les lycées agricoles, la mise à disposition des équipements de protection individuelle n'est toujours pas systématique et l'enquête 2006 fait état d'une légère diminution. L'Observatoire ne peut que rappeler l'obligation du code du travail en la matière.

Les analyses environnementales

Comme les années précédentes, l'Observatoire rappelle leur importance capitale pour la santé des élèves et des personnels fréquentant les établissements d'enseignement. Il réitère sa demande de création d'un réseau ressources sur la santé et l'environnement au niveau académique qui permettrait de mieux prendre en compte ces questions.

Le radon

334 établissements ont effectué des mesures de radon et celles-ci sont programmées dans 20 établissements. 295 d'entre eux sont situés dans un département prioritaire dont la liste a été donnée par l'arrêté du 22 juillet 2004 (voir rubrique textes officiels du site internet de l'Observatoire). 36 établissements ont un niveau de radon supérieur à 400 Bq/m³ et 10 établissements ont un niveau de radon supérieur à

1000 Bq/m³. Des travaux ont été réalisés ou programmés dans 47 établissements. L'Observatoire constate que la quasi totalité des établissements concernés ont respecté les délais impartis par la réglementation pour les mesures de radon (avant avril 2006).

L'amiante

82,7% des établissements qui ont répondu ont effectué un diagnostic amiante (87% en 2005) et il conclut à une obligation de travaux pour 23,6% d'entre eux.

Seulement 48,7% des établissements disposent de leur dossier technique amiante. Les collectivités propriétaires doivent mettre à la disposition des chefs d'établissement ce document conformément à l'article R. 1334-22 du code de la santé publique. Il doit être communiqué à toute personne appelée à effectuer des travaux.

Les peintures au plomb

Bien que le diagnostic ne soit pas obligatoire dans les ERP, 320 établissements (179 en 2005) ont effectué un repérage qui s'est avéré positif pour 41 d'entre eux. 18 établissements déclarent la présence de peintures dégradées contenant du plomb et 12 ont effectué des travaux.

Les canalisations en plomb

50 % des établissements ne savent toujours pas s'ils sont alimentés en eau par un branchement public en plomb. Seulement 21% ont réalisé le repérage des canalisations en plomb, leur présence est effective pour 34% d'entre eux. Parmi ces derniers, 34% ont réalisé des travaux de réhabilitation des canalisations et 33% les ont programmés.

La directive européenne 98/83/CE du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine transposée par le code de la santé publique dans ses articles R. 1321-1 et suivants prévoit un abaissement à 10 g/l à partir du 25 décembre 2013. Voir le site internet du ministère de la santé : www.santé.gouv.fr/eau_plomb.

Les légionnelles

794 établissements (474 en 2005) ont réalisé un diagnostic concernant les légionnelles, pour 146 (97 en 2005) d'entre eux ce diagnostic s'est avéré positif et les mesures nécessaires ont été prises. Comme indiqué dans le rapport 2005, l'Observatoire recommande la mise en place du carnet sanitaire des installations, y compris celles des locaux EPS (gymnase, vestiaire), qui doit être mis à jour régulièrement.

Les transformateurs au pyralène

7,5% des établissements signalent la présence d'un

transformateur au pyralène. A noter que 21,7% indiquent ne pas avoir l'information. L'Observatoire rappelle que l'échéance pour leur élimination est fixée au 31/12/2010 (arrêté du 26/02/2003).

Les équipements sportifs

En raison de difficultés d'interprétation, une nouvelle formulation des précédentes questions relatives à la sécurité des équipements pour l'EPS a été proposée par la commission "équipements sportifs" pour l'année 2005-2006. 685 établissements ont renseigné une ou plusieurs de ces nouvelles questions. Cet échantillon est déjà très significatif mais demandera à être complété les prochaines années. De manière générale, on constate un nombre élevé de réponses "ne sait pas" qui montre à l'évidence une méconnaissance de la réalité du fonctionnement de l'enseignement de l'EPS, en particulier en ce qui concerne les équipements utilisés à l'extérieur des établissements. Il serait très utile que les chefs d'établissements ou les gestionnaires qui renseignent ESOPE puissent bénéficier d'informations plus précises du professeur coordonnateur d'EPS et/ou du propriétaire de l'équipement.

Il est regrettable de constater que 70% des établissements ayant participé à l'enquête déclarent ne pas connaître les guides relatifs aux équipements d'EPS publiés par l'Observatoire.

L'ensemble des résultats montre pourtant l'utilité de ces documents pour vérifier l'état des équipements, en particulier le "Guide de surveillance des équipements et matériels sportifs" édité par l'Observatoire en 2005, disponible à la demande ou téléchargeable sur son site à l'adresse suivante : <http://ons.education.gouv.fr>

Equipements intra-muros

Ces équipements situés dans l'enceinte du collège ou du lycée sont gérés par le chef d'établissement pour le compte de la collectivité territoriale de rattachement. Les deux tiers des établissements (3 collèges sur 4) ayant répondu ne possèdent en propre aucun espace couvert pour l'enseignement de l'EPS. Parmi ceux qui disposent d'un gymnase ou d'une salle pour l'EPS, seulement 11,6% considèrent qu'ils sont en mauvais état ; dans 84% des cas un téléphone d'urgence est accessible à proximité.

45% des établissements ne disposent d'aucun espace non couvert dédié à l'EPS (plateau, terrain...). Au total, plus d'un tiers des établissements ne possède aucune installation (couverte ou non) pour enseigner l'EPS en intra-muros ce qui tend à multiplier les déplacements.

La présence de vestiaires collectifs (permettant le déshabillage-habillage en début et fin de séance

d'EPS) à l'intérieur de l'établissement est loin d'être généralisée ; cela augure mal d'un minimum pourtant nécessaire qui est prévu par le règlement sanitaire départemental : différenciation garçon/filles - lavabos - toilettes - douches... La commission rappelle que tout vestiaire et tout lieu d'accueil utilisé comme tel doit comprendre des sanitaires.

Des panneaux de basket-ball, des buts de handball ou de football sont présents dans 64% des cas mais leur contrôle périodique prévu par le décret du 4 juin 1996 laisse encore à désirer. 15,5% des établissements déclarent soit ne pas savoir si ce contrôle a été réalisé soit qu'il remonte à plus de deux années (périodicité préconisée par la DGCCRF). Ces contrôles, réalisés à 88% par des organismes agréés, ne semblent pourtant pas superflus puisque 13% déclarent que du matériel non conforme a été signalé à cette occasion.

Les ambiguïtés et les difficultés d'application du décret ont conduit les pouvoirs publics à décider sa révision. Une norme "Equipements sportifs - modalités de contrôle des buts sur site" actuellement élaborée au sein de l'AFNOR (l'Observatoire participe à cette élaboration) donnera de nouvelles précisions en particulier sur la périodicité et le contenu des contrôles (de routine, opérationnels et principaux). Cette évolution semble indispensable pour éviter le plus possible les risques d'accidents souvent graves lors d'effondrement ou de basculement de buts.

Concernant les autres matériels (particulièrement les agrès de gymnastique), 21% des établissements déclarent ne pas opérer de vérification (au moins une fois par trimestre). 3 établissements sur 10 indiquent ne pas savoir si ces vérifications sont effectuées. Pourtant, il faut rappeler que si aucune obligation de contrôle réglementaire ne s'impose, le niveau de sécurité initial de ces matériels doit être conservé tout au long de leur vie.

Cette situation semble se confirmer à propos des SAE (Structures Artificielles d'Escalade) construites à l'intérieur des établissements (37% d'entre eux déclarent ne pas savoir si un contrôle a été réalisé). Ce contrôle n'est pas obligatoire mais il est fortement conseillé. A noter qu'un guide FIFAS FFME, actuellement en cours d'élaboration, concernant la maintenance des SAE sera bientôt disponible.

Equipements extérieurs

94% des établissements déclarent utiliser des installations extérieures à l'établissement. Ces équipements situés hors de l'enceinte du collège ou du lycée sont dans 94% des cas propriétés des communes et gérés par elles.

85% des établissements déclarent utiliser ces instal-

lations dans le cadre d'une convention, ce qui semble marquer un progrès certain. On peut cependant s'interroger sur ce taux qui peut révéler une confusion entre la signature d'une convention tripartite prévue par la loi (voir modèle de convention de l'ONS) et de simples accords pour l'utilisation ou le paiement de factures de location.

Parmi les équipements utilisés à l'extérieur de l'établissement, il s'agit d'un gymnase ou d'une salle dans près de 3 cas sur 4. Ces installations sont dans 13% des cas situées à plus d'un kilomètre de l'établissement (26% pour les LP et 50% pour les lycées agricoles). Cela induit des pertes de temps scolaire et des risques supplémentaires inhérents aux déplacements d'élèves.

Plus d'un tiers de ces gymnases semble ne pas disposer d'un gardien (15% des utilisateurs ne savent pas) et un téléphone d'urgence n'est pas accessible dans 6% des cas (8% des établissements ne peuvent pas répondre à cette question).

Les autres salles ou espaces utilisés à l'extérieur de l'établissement renvoient aux mêmes types de constatations.

Lorsque ces équipements nécessitent des contrôles périodiques, les établissements déclarent ne pas être informés de l'existence de ces contrôles. Ainsi, les trois quarts des établissements utilisant des buts de basket, football et handball ou une SAE déclarent ne pas connaître l'année du dernier contrôle. Prolongeant la convention d'utilisation établie, il serait souhaitable qu'une meilleure communication s'instaure entre les collectivités propriétaires et les établissements utilisateurs sur ces questions de sécurité.

Les piscines

70 % des établissements ayant répondu utilisent une piscine : trois collèges sur quatre, deux lycées sur trois et seulement un LP sur deux.

Rarement située à l'intérieur de l'établissement (moins de 2%), la piscine est souvent éloignée (dans deux cas sur trois à plus d'un kilomètre).

Rappelons que tous les établissements utilisant une piscine doivent avoir connaissance du POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours) obligatoirement mis en place par le gestionnaire de l'équipement. Cela ne semble pas le cas vu la persistance de réponses dilatoires sur les questions de présence des MNS et de téléphone d'urgence.

Conclusion

A l'issue de cette analyse d'ESOPE, la commission considère que la vigilance concernant la sécurité des matériels et équipements doit être commune aux propriétaires et aux utilisateurs. Mais elle rappelle que tout équipement ou matériel mis à disposition des usagers doit être en ordre de fonctionnement et sécurisé.

Les activités expérimentales

Le taux moyen de réponse est en augmentation, il est de 33% cette année (30% en 2004, 22% en 2005). Comme l'an dernier, les questions les mieux renseignées (50% à 40%) sont celles relatives à la présence des équipements, des matériels et des produits. Le taux de réponse est beaucoup plus faible dès que l'on aborde la manipulation des produits par les élèves (26%), la maintenance et les vérifications périodiques des matériels en dehors du risque incendie (17%) et que l'on veut approfondir l'application de la réglementation relative à l'exposition aux risques (20%). L'Observatoire maintient sa demande de donner aux responsables de laboratoires SVT et sciences physiques et chimiques une mission en matière de prévention et de sécurité.

Les salles de travaux pratiques et leurs équipements

La presque totalité des établissements (98%) dispose d'une salle spécifique pour les travaux pratiques accompagnée d'une salle de préparation pour 86% d'entre eux. La présence de vestiaires pour les élèves (11%) et les personnels (55%) n'est pas suffisamment prise en compte. 58% des collèges et 31% de l'ensemble des lycées n'ont pas de salles de TP avec une ventilation spécifique. Ceci est en contradiction avec les obligations réglementaires. L'Observatoire rappelle que ces salles sont considérées par le règlement sanitaire départemental et le code du travail comme locaux dits "à pollution spécifique". A ce titre le débit de la ventilation doit prendre en compte la nature et la quantité des polluants émis (produits chimiques). En cas de présence de gaz, l'article R 22 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique précise que la ventilation des salles de travaux pratiques à caractère scientifique doit être réalisée mécaniquement.

11% des établissements déclarent encore utiliser des cartouches de gaz dans les salles de TP malgré l'interdiction qui en est faite par la commission centrale de sécurité (cf. procès-verbal n° 09/98 du 3 décembre 1998).

Concernant les produits dangereux, qu'ils soient de nature chimique (agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction -CMR-, solvants, etc...) ou biologique (essentiellement micro-organismes pathogènes pour l'homme), leur manipulation doit être réalisée sous des matériels de ventilation ponctuelle qui assurent la protection effective du manipulateur. On distingue :

- Pour la manipulation des produits chimiques : les sorbonnes et les hottes chimiques autonomes. Les sorbonnes assurent une protection des manipulateurs plus efficace que les hottes chimiques.
- Pour les produits biologiques, les postes de sécurité microbiologique (PSM) et les hottes à flux lami-

naire. Seuls les PSM permettent de manipuler en toute sécurité les micro-organismes pathogènes pour l'homme contrairement aux hottes à flux laminaire (vertical ou horizontal) qui ne protègent pas le manipulateur.

Les sorbonnes sont l'équipement le plus répandu dans les établissements, cependant leur présence est presque inexistante dans les collèges.

La maintenance (50% pour les sorbonnes) et les vérifications périodiques (40% pour les sorbonnes) ne sont toujours pas réalisées. Or, le maintien dans le temps des performances des matériels de ventilation ponctuelle est conditionné à un contrôle et une maintenance régulière de ceux-ci (voir tableau ci-dessous et le document INRS ED 1506 relatif aux laboratoires d'enseignement en chimie).

<i>Matériels</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Personne ou organisme chargé de la vérification</i>	<i>Références</i>
Sorbonnes	Annuelle	Entreprise spécialisée	NF EN 14175 - Partie 2 : exigences de sécurité et de performances - novembre 2003
ETRAF ou "hottes chimiques"	Annuelle	Entreprise spécialisée	- Matériels antérieurs à juillet 1999 : NF X 44-101 NF X 44-102 - Matériels postérieurs à juillet 1999 : EN ISO 14644 (part. 1-4) NF X 44-102
Poste de sécurité microbiologique (PSM)	Annuelle	Entreprise spécialisée	- Matériels antérieurs à 2000 : NF X 44-201 - Matériels postérieurs à 2000 : NF EN 12469

Les produits manipulés et les matériels utilisés

Dans les collèges, on note encore en 2006 une présence importante de produits dangereux. Or, les programmes ne font état d'aucune expérience à mettre en oeuvre avec des CMR, des micro-organismes pathogènes pour l'homme et des échantillons d'origine humaine ou des produits explosifs. On ne doit trouver aucun produit de ce type dans les salles de TP et de collection.

L'Observatoire rappelle une nouvelle fois que dans les lycées la présence de CMR et leur manipulation devraient être interdites. Pour les sections professionnelles et post-baccalauréat, les chefs d'établissement et les enseignants doivent mettre en place les mesures réglementaires édictées par le code du travail (article R 231-51 à 213-56-12). Se reporter au dossier "l'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction" présenté dans le rapport 2003 de l'Observatoire.

Les micro-organismes pathogènes et les OGM sont traités dans le dossier "risque et sécurité en sciences de la vie et de la Terre et en biologie-écologie" (page 69).

Seulement 137 d'établissements ont déclaré la présence d'une source radioactive scellée alors que tous les lycées ont en leur possession un compteur de radioactivité

alpha bêta (CRAB). De ce fait, il apparaît que les chefs d'établissement ne semblent pas en avoir connaissance. La détention et l'utilisation de cet appareil avec la nouvelle réglementation (décret n° 2002-460 du 4/4/2002 et n° 2003-296 du 31/03/2003) sont soumises à autorisation de la direction générale de sûreté nucléaire et de la radioprotection. Cette réglementation oblige à avoir des personnes compétentes en radioprotection. L'Observatoire renouvelle auprès de la direction de l'enseignement scolaire sa demande d'information des chefs d'établissement et des enseignants de sciences physiques sur la nouvelle réglementation et la conduite à tenir vis-à-vis de cet appareil, de formation et de nomination des personnes compétentes en radioprotection et de procéder à la régularisation de toutes les autorisations à détenir ces appareils.

266 établissements dont 80 collèges déclarent posséder des lasers de classes 3A, 3B et 4, et donc potentiellement dangereux pour les yeux si ce n'est vis-à-vis du risque incendie. Pour les expériences d'optique, l'usage d'appareils de classe 2 est largement suffisant. Cependant même les lasers de classe 2 peuvent être dangereux s'ils ne sont pas correctement manipulés. Une démarche de formation des enseignants est donc fortement souhaitable.

Le stockage des produits dangereux

Le stockage des produits dangereux est insuffisamment pris en compte dans les établissements

et notamment dans les collèges. Il n'a pas progressé en 2006 (68% au lieu de 69% en 2005). Le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique (article R 12) interdit la présence dans les salles de TP et les salles de préparation de produits toxiques ou de liquides inflammables en quantités non justifiées par la réalisation des manipulations, expériences ou travaux en cours. Il est donc nécessaire de disposer d'un local de stockage obligatoirement ventilé (article R 10) et équipé d'une cuvette étanche pouvant retenir la totalité des liquides présents. Ce local ne doit pas être accessible aux élèves.

Un effort est toujours à faire au niveau de l'inventaire des produits notamment au niveau des collèges (71%). Dans tous les établissements les enseignants de sciences physiques, de chimie et de SVT doivent veiller à ce que l'inventaire et l'étiquetage des produits, la séparation des produits incompatibles soient réalisés et que les fiches de données sécurité soient mises à disposition. Les armoires de stockage des salles de TP et de préparation ne doivent contenir que les quantités de produits nécessaires aux manipulations et expériences en cours. Elles doivent être ventilées ce qui n'est pas le cas dans 42% des collèges, 14% des lycées, 32% des lycées agricoles et 14% des lycées professionnels.

Le stockage des déchets

Voir dossier (page 67)

Les moyens de secours et les EPI

La présence de douches de sécurité (dans 5% des collèges, 47% des lycées, 73% des lycées agricoles et 27% des lycées professionnels), de lave-œil/douches oculaires (dans 15% des collèges, 69% des lycées, 78% des lycées agricoles et 47% des lycées professionnels) est toujours insuffisante. L'Observatoire recommande d'installer dans chaque salle de TP en bout de paillasse une douchette pour une intervention immédiate en cas de projection de produit sur

le corps et les yeux. Une douche de sécurité fixe isolée doit pouvoir être facilement accessible pour l'ensemble des laboratoires.

Pratiquement l'ensemble des établissements (94%) dispose des extincteurs appropriés pour leurs laboratoires. Une couverture anti-feu n'est présente que dans 29% des collèges, 45% des lycées professionnels, 73% des lycées et des lycées agricoles. La présence d'une armoire de première urgence dans les salles de TP ou à proximité est effective dans 33% des collèges, 44% des lycées professionnels, 57% des lycées et 71% des lycées agricoles.

Le port de la blouse comme vêtement de travail et des lunettes de protection est obligatoire pour les élèves et les personnels enseignants et de laboratoire (article R 233-1 du code du travail). Cette obligation est loin d'être respectée pour les élèves dans les collèges (23%) et un effort particulier est à réaliser dans les lycées professionnels (79%).

L'information et la formation

Les consignes en cas d'incendie sont présentes dans 94% de l'ensemble des établissements, mais les autres consignes spécifiques en cas d'accident ou d'incident (présentes dans 58% des collèges, 74% des lycées, 75% des lycées agricoles et 73% des lycées professionnels) et concernant la bonne utilisation des matériels (53% des collèges, 71% des lycées, 68% des lycées agricoles et 68% des lycées professionnels) sont beaucoup moins répandues. Malgré les efforts de formation des enseignants à la prévention du risque électrique, il apparaît que très peu d'enseignants sont habilités par le chef d'établissement (4% des collèges, 18% des lycées, 14% des lycées agricoles et 35% des lycées professionnels).

Les risques majeurs

(Voir page 59)

Propositions ESOPE 2006

Prendre en compte la maintenance des bâtiments et des équipements des EPLE dans les plans de formation académiques et cela à tous les niveaux de responsabilité.

Faire apparaître clairement dans la présentation du budget de l'EPLE le respect des obligations liées aux contrats de maintenance et aux contrôles périodiques.

Créer au niveau académique un réseau ressources sur les problèmes techniques pour les questions de santé liées à l'environnement en relation avec les autorités départementales.

Informar par voie administrative les chefs d'établissement et les enseignants de sciences physiques de la réglementation relative à la protection des personnes et des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants et veiller à la formation et à la nomination des personnes compétentes en radioprotection.

Ne pas exposer, dans les lycées et collèges, les élèves aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR). Dans les sections concernées veiller à ce que toutes les mesures réglementaires sur ces produits soient mises en oeuvre dans les formations.

Mettre en place des responsables compétents et bien identifiés en matière de prévention et de sécurité pour les laboratoires de sciences de la vie et de la Terre et de sciences physiques et chimiques.

Imposer la présence des registres réglementaires, outils indispensables à la sensibilisation et à la participation de l'équipe éducative dans la démarche de prévention au regard des règles d'hygiène et de sécurité.

Instaurer une meilleure communication entre le propriétaire et l'utilisateur scolaire notamment en ce qui concerne les contrôles réglementaires ou non obligatoires effectués sur les buts, les panneaux et les structures artificielles d'escalade.

Clarifier le partage des responsabilités entre l'Etat et les collectivités locales dans les EPLE sur les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité notamment en ce qui concerne les rôles et compétences des agents qui en sont chargés (ACMO, IHS et ACFI) dans le cadre de la décentralisation.

La base de données sécurité des établissements ESOPE

L'accueil de personnes en situation de handicap (élèves et personnels)

<i>Travaux d'accessibilité depuis 3 ans</i>	Oui		Non		Total	
	N	%	N	%	N	%
Collège	525	26,2%	1482	73,8%	2007	100%
Lycée	154	37,5%	257	62,5%	411	100%
Lycée agricole	49	38,9%	77	61,1%	126	100%
Lycée professionnel	142	30,1%	329	69,9%	471	100%
Total	870	28,9%	2145	71,1%	3015	100%

<i>Des aménagements sont-ils souhaitables ?</i>	Oui		Non		Total	
	N	%	N	%	N	%
Collège	939	48,5%	999	51,5%	1938	100%
Lycée	215	54%	183	46%	398	100%
Lycée agricole	74	59,2%	51	40,8%	125	100%
Lycée professionnel	237	52,1%	218	47,9%	455	100%
Total	1465	50,2%	1451	49,8%	2916	100%

<i>Aménagements d'accessibilité programmés</i>	Oui		Non		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%
Collège	127	30,9%	229	55,7%	55	13,4%
Lycée	26	36,6%	37	52,1%	8	11,3%
Lycée agricole	12	52,2%	8	34,8%	3	13%
Lycée professionnel	34	37,8%	45	50%	11	12,2%
Total	199	33,4%	319	53,6%	77	12,9%

<i>Nombre de projets d'accueil individualisé</i>	0	%	1 et plus	%
Collège	717	41,2%	1023	58,8%
Lycée	162	48,8%	170	51,2%
Lycée agricole	93	90,3%	10	9,7%
Lycée professionnel	210	54%	179	46%

<i>Nombre de personnes mal voyantes</i>	0	%	1 et plus	%
Collège	1571	88%	214	12%
Lycée	264	73,9%	93	26,1%
Lycée agricole	109	89,3%	13	10,7%
Lycée professionnel	348	84,3%	65	15,7%

<i>Nombre de personnes malentendantes</i>	0	%	1 et plus	%
Collège	1412	79,1%	374	20,9%
Lycée	223	63,9%	126	36,1%
Lycée agricole	93	77,5%	27	22,5%
Lycée professionnel	279	67,2%	136	32,8%

<i>Nbre de personnes handicapées motrices</i>	0	%	1 et plus	%
Collège	1378	76,6%	422	23,4%
Lycée	198	55,5%	159	44,5%
Lycée agricole	100	81,3%	23	18,7%
Lycée professionnel	287	66,6%	144	33,4%

<i>Nbre de personnes avec handicap mental</i>	0	%	1 et plus	%
Collège	490	76,4%	151	23,6%
Lycée	93	84,5%	17	15,5%
Lycée agricole	28	84,8%	5	15,2%
Lycée professionnel	102	80,3%	25	19,7%

<i>Refus d'élèves mal voyants</i>	Non		le cas ne s'est pas présenté		Oui, pour des raisons d'accessibilité		Oui, pour des raisons pédagogiques		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Collège	357	46,3%	411	53,3%	2	0,3%	1	0,1%	771	100%
Lycée	76	55,5%	60	43,8%	1	0,7%	0	0%	137	100%
Lycée agricole	13	37,1%	22	62,9%	0	0%	0	0%	35	100%
Lycée professionnel	73	46,5%	83	52,9%	0	0%	1	0,6%	157	100%
Total	519	47,2%	576	52,4%	3	0,3%	2	0,2%	1100	100%

<i>Refus d'élèves malentendants</i>	Non		le cas ne s'est pas présenté		Oui, pour des raisons d'accessibilité		Oui, pour des raisons pédagogiques		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Collège	397	52,3%	360	47,4%	0	0%	2	0,3%	759	100%
Lycée	81	61,4%	50	37,9%	1	0,8%	0	0%	132	100%
Lycée agricole	17	50%	17	50%	0	0%	0	0%	34	100%
Lycée professionnel	84	53,8%	72	46,2%	0	0%	0	0%	156	100%
Total	579	53,6%	499	46,2%	1	<0,1%	2	0,2%	181	100%

<i>Refus d'élèves handicapés moteurs</i>	Non		le cas ne s'est pas présenté		Oui, pour des raisons d'accessibilité		Oui, pour des raisons pédagogiques		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Collège	415	54,7%	321	42,3%	19	2,5%	3	0,4%	758	100%
Lycée	84	62,7%	38	28,4%	12	9%	0	0%	134	100%
Lycée agricole	13	38,2%	21	61,8%	0	0%	0	0%	34	100%
Lycée professionnel	92	59,4%	57	36,8%	5	3,2%	1	0,6%	155	100%
Total	604	55,9%	437	40,4%	36	3,3%	4	0,4%	1081	100%

<i>Refus d'élèves avec un handicap mental, psychique ou cognitif</i>	Non		le cas ne s'est pas présenté		Oui, pour des raisons d'accessibilité		Oui, pour des raisons pédagogiques		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Collège	386	52,4%	346	47%	2	0,3%	2	0,3%	736	100%
Lycée	61	48,4%	63	50%	1	0,8%	1	0,8%	126	100%
Lycée agricole	11	32,4%	23	67,6%	0	0%	0	0%	34	100%
Lycée professionnel	63	45%	77	55%	0	0%	0	0%	140	100%
Total	521	50,3%	509	49,1%	3	0,3%	3	0,3%	1036	100%

La sécurité incendie

Les bâtiments à structure métallique

Présence bâtiment(s) à structure métallique	Oui	Non
Collège	14,6%	85,4%
Lycée	11,1%	88,9%
Lycée agricole	26,3%	73,7%
Lycée professionnel	16%	84%
Total	14,8%	85,2%

Nombre de bâtiments démontables	Collège	Lycée	Lycée agricole	Lycée professionnel
	%	%	%	%
0	82,9%	82,2%	59,6%	80,9%
1	8,1%	6,5%	11,9%	9,2%
2	4,9%	5,1%	17,4%	4,6%
3	2,2%	2,3%	3,7%	1,8%
4	1,2%	2,3%	2,8%	2,6%
5 et plus	0,7%	1,7%	4,6%	1%

Type de travaux effectués	Collège		Lycée		Lycée agricole		Lycée professionnel	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Aucun travaux	185	39,7%	24	37,5%	14	40%	41	46,1%
Démolition partielle	6	1,3%	2	3,1%	1	2,9%	1	1,1%
Démolition totale	13	2,8%	2	3,1%	2	5,7%	0	0%
Reconstruction partielle	25	5,4%	3	4,7%	1	2,9%	6	6,7%
Reconstruction totale	34	7,3%	4	6,3%	0	0%	1	1,1%
Réhabilitation partielle	99	21,2%	17	26,6%	8	22,9%	23	25,8%
Réhabilitation totale	66	14,2%	7	10,9%	6	17,1%	11	12,4%
Travaux sur structure	38	8,2%	5	7,8%	3	8,6%	6	6,7%
Total	466	100%	64	100%	35	100%	89	100%

Les commissions de sécurité

Catégorie "incendie" de l'établissement ou du bâtiment recevant le plus d'élèves si les bâtiments sont classés différemment	Collège		Lycée		Lycée agricole		Lycée professionnel	
	N	%	N	%	N	%	N	%
1ère catégorie	38	2,2%	90	23,9%	0	0%	27	7%
2ème catégorie	497	28,9%	203	54%	10	8,5%	129	33,6%
3ème catégorie	904	52,6%	55	14,6%	51	43,6%	175	45,6%
4ème catégorie	224	13%	22	5,9%	48	41%	46	12%
5ème catégorie	55	3,2%	6	1,6%	8	6,8%	7	1,8%
Total	1718	100%	376	100%	117	100%	384	100%

<i>Activités annexes (autres que le type R)</i>	Collège		Lycée		Lycée agricole		Lycée professionnel	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Restauration (N)	1485	73,1%	358	54,2%	94	45,4%	347	67,5%
Gymnase (X)	455	22,4%	225	34,1%	68	32,9%	142	27,6%
Salle de spectacles (L)	92	4,5%	77	11,7%	45	21,7%	25	4,9%
Total	2032	100%	660	100%	207	100%	336	100%

<i>Dernier avis de la commission de sécurité</i>	Favorable		Défavorable	
	N	%	N	%
Collège	1615	91,7%	146	8,3%
Lycée	337	85,8%	56	14,2%
Lycée agricole	104	88,9%	13	11,2%
Lycée professionnel	362	89,2%	44	10,8%
Total	2418	90,3%	259	9,7%

<i>Date du dernier passage</i>	Collège	Lycée	Lycée agricole	Lycée professionnel
	%	%	%	%
2001	5,6%	0,8%	3,4%	4,5%
2002	11,7%	12,1%	11,2%	10,6%
2003	22,4%	26%	29,3%	26,6%
2004	28,3%	27,1%	27,6%	25%
2005	19,8%	23,6%	19,8%	21%
2006	8,6%	9,4%	3,4%	9,6%
Avant 2001	3,6%	1%	5,3%	2,7%

<i>Remarques</i>	Collège	Lycée	Lycée agricole	Lycée professionnel
Absence de documents	10,9%	10,6%	14%	9,6%
Dispositions Constructives	3,4%	3,7%	3,7%	3,9%
Installations électriques	25,4%	29,1%	30,9%	24,4%
Moyens de secours	11,6%	13,3%	15,4%	15,3%
Conditions d'exploitation	6,9%	6,4%	5,1%	6,8%
Divers	41,8%	36,8%	30,9%	40%

<i>Présence registre de sécurité incendie</i>	Oui	Non
Collège	98,1%	1,9%
Lycée	99,2%	0,8%
Lycée agricole	91,5%	8,5%
Lycée professionnel	98,1%	1,9%

<i>Dernière mise à jour du registre</i>	Année en cours	Année N-1	Année N-2	Ne sait pas
Collège	91,4%	4,8%	1,6%	2,2%
Lycée	94,4%	2,3%	1,5%	1,8%
Lycée agricole	84,1%	3,5%	4,4%	8%
Lycée professionnel	91,1%	4%	2,5%	2,5%

Les exercices d'évacuation

<i>Affichage consignes et plans d'évacuation</i>	Oui	Non
Collège	98,2%	2%
Lycée	98,7%	1%
Lycée agricole	99%	1%
Lycée professionnel	99%	1%

<i>Nbre d'exercices d'évacuation de jour</i>	0	1	2	3	4 et plus
	%	%	%	%	%
Collège	4%	16,9%	34,4%	42,6%	2%
Lycée	3,1%	19,4%	39,9%	33,9%	3,6%
Lycée agricole	22,2%	33,3%	25,6%	16,2%	2,6%
Lycée professionnel	4,1%	25,1%	35,6%	30,5%	4,6%

<i>Date dernier exercice d'évacuation de jour</i>	Collège	Lycée	Lycée agricole	Lycée professionnel
	%	%	%	%
2003	3,1%	4,5%	10,1%	3,3%
2004	26,4%	29,7%	33,7%	31,2%
2005	38,7%	39,9%	43,8%	38,1%
2006	31,7%	25,8%	12,4%	27,3%

<i>Durée exercice d'évacuation de jour</i>	Collège	Lycée	Lycée agricole	Lycée professionnel
	%	%	%	%
>3 et <=5min	87,3%	68,1%	61,5%	71,9%
>5 et <=10 min	11%	28,2%	28,1%	25,3%
>10 min	1,6%	3,7%	10,4%	2,3%

<i>Présence d'un internat</i>	Oui	Non
Collège	5,9%	94,1%
Lycée	57%	43%
Lycée agricole	92,6%	7,4%
Lycée professionnel	58%	42%
Total	25,2%	74,8%

<i>Nbre d'exercices d'évacuation de nuit</i>	0	1	2	3	4 et plus
	%	%	%	%	%
Collège	27,9%	32,7%	23,1%	15,4%	1%
Lycée	7%	41,6%	29%	20,1%	2,3%
Lycée agricole	9,1%	53,6%	29,1%	7,3%	0,9%
Lycée professionnel	7,5%	40,1%	32,6%	18,9%	0,9%

<i>Heure du dernier exercice de nuit</i>	Avant 22 h	22 h/ 24 h	0 h/ 2 h	2 h/ 4 h	4 h/ 6 h
	%	%	%	%	%
Collège	41%	50%	2,6%	0%	6,4%
Lycée	26,2%	50,5%	3%	1,5%	18,8%
Lycée agricole	11,7%	50,5%	2,9%	1,9%	33%
Lycée professionnel	24,7%	53,4%	4,1%	1,4%	16,4%

<i>Durée exercice d'évacuation de nuit</i>	Collège	Lycée	Lycée agricole	Lycée professionnel
	%	%	%	%
>3 et <=5min	83,8%	68,8%	56,7%	72,7%
>5 et <=10 min	15%	28,3%	33,7%	24,7%
>10 min	1,3%	2,9%	9,6%	2,6%

<i>Internat dans bâtiment réservé à cet usage</i>	Oui	Non
Collège	26,8%	73,2%
Lycée	31,4%	68,6%
Lycée agricole	30,6%	69,4%
Lycée professionnel	41,8%	58,2%
Total	34,4%	65,6%

<i>Etage où se situe l'internat</i>	Collège	Lycée	Lycée agricole	Lycée professionnel
	%	%	%	%
Rdc	0,9%	4,1%	11,5%	6,1%
1er étage	34,5%	22,2%	35,6%	29,9%
2ème étage	42,5%	33,9%	33%	34,4%
3ème étage	18,6%	27,6%	15,2%	21,8%
4ème et plus	3,5%	12,1%	4,7%	7,8%

<i>Désignation responsable en cas sinistre nocturne</i>	Oui	Non
Collège	72,6%	27,4%
Lycée	85,1%	14,9%
Lycée agricole	80,9%	19,1%
Lycée professionnel	80,8%	19,2%

La formation à la manipulation des moyens de secours

Nombre d'enseignants formés	0	1	2	3	4 et plus
	%	%	%	%	%
Collège	91,3%	2,5%	2,8%	1,7%	1,7%
Lycée	92,2%	2,7%	3,1%	<0,3%	1,7%
Lycée agricole	82,2%	5,9%	6,9%	3%	2%
Lycée professionnel	85,2%	3%	5,9%	3,3%	2,6%

Nombre d'ATOSS formés	0	1	2	3	4 et plus
	%	%	%	%	%
Collège	51,4%	25,4%	14,7%	5,5%	2,9%
Lycée	58,5%	12,8%	10,6%	7,2%	10,9%
Lycée agricole	70,2%	8,3%	13,1%	4,8%	3,6%
Lycée professionnel	50,7%	17,2%	16,4%	9,5%	6,2%

Personnes désignées et entraînées à la sécurité	Oui	Non
Collège	41,8%	58,2%
Lycée	54,5%	45,4%
Lycée agricole	32,8%	67,2%
Lycée professionnel	45,6%	54,4%

La détection incendie

Présence de détecteurs d'incendie	Oui	Non
Collège	48,2%	52%
Lycée	79,9%	20,1%
Lycée agricole	98,3%	1,7%
Lycée professionnel	79,7%	20,3%

Surveillance de la centrale d'alarme	Oui	Non
Collège	84,8%	15,2%
Lycée	95,1%	4,9%
Lycée agricole	84,9%	15,1%
Lycée professionnel	88%	12%

Formation personnel chargé de sa surveillance	Oui	Non
Collège	58,4%	41,6%
Lycée	79,2%	20,8%
Lycée agricole	72,2%	27,8%
Lycée professionnel	72,3%	27,7%

Incendie durant l'année scolaire en cours	Oui	Non
Collège	4,4%	95,6%
Lycée	10,6%	89,4%
Lycée agricole	13,3%	86,7%
Lycée professionnel	8,2%	91,8%

Sécurité, santé, hygiène

Les ACMO

<i>Présence d'un ACMO</i>	Oui	%
Collège	1195	82,4%
Lycée	268	82,5%
Lycée agricole	109	92,4%
Lycée professionnel	327	90,3%
Total	1899	84,2%

<i>Lettre de mission</i>	Oui	%
Collège	432	36,2%
Lycée	88	32,8%
Lycée agricole	97	89%
Lycée professionnel	107	32,7%
Total	724	38,1%

<i>Précision temps consacré à la mission</i>	Oui	%
Collège	157	36,3%
Lycée	32	36,4%
Lycée agricole	44	45,4%
Lycée professionnel	31	29%
Total	264	36,4%

<i>Temps dégagé dans son activité</i>	Oui	%
Collège	250	26,6%
Lycée	55	23,9%
Lycée agricole	47	51,1%
Lycée professionnel	76	29,3%
Total	428	28,1%

<i>Formation initiale</i>	Oui	%
Collège	978	81,8%
Lycée	215	80,2%
Lycée agricole	99	90,8%
Lycée professionnel	264	80,7%
Total	1556	81,9%

<i>Formation continue</i>	Oui	%
Collège	481	40,2%
Lycée	121	45,1%
Lycée agricole	68	62,3%
Lycée professionnel	155	47,4%
Total	825	43,4%

Les registres réglementaires

<i>Registre signalement danger grave</i>	Oui	Non
Collège	44,9%	55,1%
Lycée	48,1%	51,9%
Lycée agricole	59,3%	40,7%
Lycée professionnel	55,2%	44,8%
Total	47,8%	52,2%

<i>Signalement d'un danger depuis le début de l'année</i>	Oui	Non
Collège	4,66%	95,4%
Lycée	6%	94%
Lycée agricole	10,4%	89,6%
Lycée professionnel	6,5%	93,5%
Total	5,4%	94,6%

<i>Registre d'hygiène et de sécurité</i>	Oui	Non
Collège	67,4%	32,6%
Lycée	72,1%	27,9%
Lycée agricole	90,6%	9,4%
Lycée professionnel	75,2%	24,8%
Total	70,6%	29,4%

La présence d'infirmier(ère)

<i>Présence d'infirmier(ère)</i>	Oui	Non
Collège	87,1%	12,91%
Lycée	89,3%	10,7%
Lycée agricole	73%	27%
Lycée professionnel	92,2%	7,8%
Total	87,5%	12,5%

Les visites d'inspection

<i>Dernière visite de l'IHS</i>	Année en cours	Année N-1	Année N-2	Ne sait pas
Collège	6,9%	7,8%	11,1%	74,2%
Lycée	11,5%	9,8%	12,8%	65,9%
Lycée agricole	28,7%	15,7%	38,3%	17,4%
Lycée professionnel	11%	11,3%	14,6%	63,1%
Total	9,5%	9,1%	13,4%	68%

<i>Dernière visite de l'inspecteur du travail</i>	Année en cours	Année N-1	Année N-2	Ne sait pas
Collège	6%	6%	5%	83%
Lycée	11%	8%	6%	75%
Lycée agricole	12%	9%	15%	64%
Lycée professionnel	19%	6%	11%	64%
Total	9%	6%	7%	77%

<i>Dernière visite services vétérinaires</i>	Année en cours	Année N-1	Année N-2	Ne sait pas
Collège	37,2%	22,2%	20,8%	19,8%
Lycée	41%	20,8%	26,2%	12%
Lycée agricole	35,4%	20,4%	23%	21,2%
Lycée professionnel	39,7%	23,8%	20,3%	16,2%
Total	38,1%	22,1%	21,6%	18,2%

L'évaluation des risques

<i>Présence document d'évaluation des risques</i>	Oui	Non
Collège	25,1%	74,9%
Lycée	29,7%	70,3%
Lycée agricole	59,1%	40,9%
Lycée professionnel	32,2%	67,8%
Total	28,8%	71,2%

<i>Présence programme annuel de prévention</i>	Oui	Non
Collège	17,3%	82,7%
Lycée	22,3%	77,7%
Lycée agricole	42,1%	57,9%
Lycée professionnel	21,7%	78,3%
Total	20,1%	79,9%

<i>Communication au CA du programme de prévention</i>	Oui	Non
Collège	90,2%	0,8%
Lycée	82,3%	17,7%
Lycée agricole	58,3%	41,7%
Lycée professionnel	83,5%	16,5%
Total	84,1%	15,9%

<i>Nbre de réunions de la CHS</i>	Collège	Lycée	Lycée agricole	Lycée professionnel
	%	%	%	%
0	56%	41,3%	10,3%	29,3%
1	29,7%	33%	24,8%	41,6%
2	10%	17,1%	59,8%	20,8%
3 et plus	4,3%	8,6%	5,1%	8,3%

La formation premiers secours

<i>Présence formateur AFPS ou SST</i>	Oui	Non
Collège	31,7%	68,3%
Lycée	43,9%	56,1%
Lycée agricole	42,6%	57,4%
Lycée professionnel	76,8%	23,2%
Total	41,1%	58,9%

<i>Chef d'établissement titulaire AFPS ou SST</i>	Oui	Non
Collège	21,6%	78,4%
Lycée	12,7%	87,3%
Lycée agricole	17,1%	82,9%
Lycée professionnel	15,6%	84,4%
Total	19,2%	80,8%

<i>Session de formation des personnels</i>	Oui	Non
Collège	30,2%	69,8%
Lycée	43,1%	56,9%
Lycée agricole	44,9%	55,1%
Lycée professionnel	46,7%	53,3%
Total	35,4%	64,6%

<i>Session de formation des élèves</i>	Oui	Non
Collège	47,5%	52,5%
Lycée	72,2%	27,8%
Lycée agricole	76,7%	23,3%
Lycée professionnel	85,6%	14,4%
Total	58,6%	41,4%

<i>Enseignants titulaires AFPS ou SST</i>	Collège	Lycée	Lycée agricole	Lycée professionnel
	%	%	%	%
0	24,7%	20,6%	10,9%	5,4%
1	11,9%	8,1%	12,7%	10,9%
2	10,1%	11,8%	12,7%	14,1%
3	7,8%	5,9%	14,5%	8,7%
4	9,1%	5,1%	12,7%	10,9%
5 et plus	36,4%	48,5	36,4%	50%

<i>Nbre ATOSS titulaires AFPS ou SST</i>	Collège	Lycée	Lycée agricole	Lycée professionnel
	%	%	%	%
0	30,1%	21,7%	14,7%	20,1%
1	24,9%	13,3%	11,6%	17,2%
2	19,8%	13,3%	14,7%	19,3%
3	9,3%	14,7%	13,7%	12%
4	5,9%	19,3%	7,4%	8,8%
5 et plus	9,9%	18,6%	37,9%	22,6%

La maintenance

Les contrats

<i>Equipements présents</i>	Collège		Lycée		Lycée agricole		Lycée professionnel	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Ascenseurs	708	50,8%	270	82,3%	63	54,3%	258	75,4%
Systèmes de sécurité	1056	80,4%	287	92,9%	92	80%	286	87,7%
Détection incendie	840	61,7%	279	87,2%	114	98,3%	301	88,5%
Alarme incendie	1400	99,5%	329	100%	116	100%	342	99,4%
Désenfumage	1242	89,2%	317	96,6%	110	94,8%	329	96,8%
VMC	975	74%	278	88,5%	106	92,2%	293	88,3%
Gaz combustibles	1104	81,8%	283	88,2%	109	96,5%	298	88,7%
Fioul	214	28%	47	27%	56	67%	51	26%
Appareils de cuisson	1243	89,6%	309	94,8%	104	90,4%	313	91,3%
Appareils de levage	88	6,8%	88	29,8%	60	55%	148	46,8%
Chariots automoteurs élévateurs à conducteur accompagné	5	0,4%	21	7,4%	8	7,6%	42	13,9%
Chariots automoteurs élévateurs à conducteur porté	8	0,6%	23	8,1%	21	20%	53	17,4%
Portes et portails automatiques	579	43%	234	75,2%	46	41,8%	234	71,3%
Monte-charges	473	36,2%	184	60,7%	48	43,6%	185	57,8%
Machines (compacteurs à déchets, presses, massicots ...)	381	29,6%	159	53,7%	51	47,7%	149	47%
Appareils sous pression	380	29,9%	151	51,2%	73	65,8%	189	61,4%
Réservoirs enterrés (liquides inflammables)	215	16,6%	45	15,7%	45	42,5%	50	16,2%
Paratonnerre	217	17,6%	125	43,6%	43	39,4%	80	27,1%
Equipements frigorifiques (fluides frigorigènes de charge > kg)	803	63,1%	234	78%	82	73,2%	234	74,5%
Aires de jeu collectives	677	51,8%	175	58,5%	72	63,7%	141	44,2%

<i>Contrats d'entretien (obligations découlant du règlement de sécurité ERP)</i>	Collège		Lycée		Lycée agricole		Lycée professionnel	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Ascenseurs	719	84,6%	274	94,8%	61	81,3%	253	92,3%
Détection incendie	1078	92,4%	298	96,1%	109	97,3%	312	97,2%
Portes automatiques (public)	363	51,3%	167	70,8%	25	43,9%	135	55,3%

Contrôles et vérifications périodiques (obligations du règlement de sécurité ERP)	Collège		Lycée		Lycée agricole		Lycée professionnel	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Ascenseurs	721	84,6%	273	95,5%	66	83,5%	253	90,7%
Systèmes de sécurité des catégories A et B	789	90,2%	251	96,5%	81	93,1%	243	93,1%
Systèmes de sécurité hors catégories A et B, équipements d'alarme	1075	95,7%	260	95,6%	99	96,1%	276	96,5%
Installations électriques, éclairage	1320	98,7%	316	99,1%	110	96,5%	329	98,8%
Désenfumage	1151	92,9%	301	96,8%	103	94,5%	317	96,6%
Chauffage, ventilation	1227	97%	305	96,8%	104	96,3%	314	96,9%
Installations aux gaz combustibles et hydrocarbures	1126	94,8%	291	96,7%	105	98,1%	297	95,8%
Appareils de cuisson	1112	90,3%	293	95,8%	102	95,3%	295	91%
Moyens d'extinction contre l'incendie	1290	98,2%	309	98,1%	110	98,2%	327	97,9%

Contrôles et vérifications périodiques (obligations découlant d'autres réglementations)	Collège		Lycée		Lycée agricole		Lycée professionnel	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Appareils de levage	60	18,2%	61	52,1%	43	69,4%	125	69,8%
Chariots automoteurs élévateurs à conducteur accompagnant	12	4,3%	18	22,5%	8	25%	36	34,66%
Chariots automoteurs élévateurs à conducteur porté	10	3,6%	21	25%	18	45%	47	40,5%
Portes et portails automatiques	418	64,7%	188	81,4%	31	54,4%	166	71,6%
Machines (compacteurs à déchets, presses à balles, massicots)	119	26,3%	78	51,3%	14	31,3%	70	48,3%
Monte-charges	432	69%	164	85,9%	41	69,5%	175	87,5%
Appareils sous pression	186	41%	105	71,4%	53	74,6%	138	70,1%
Réservoirs enterrés contenant des liquides inflammables	113	28,6%	24	24,5%	24	46,2%	24	22,6%
Rafraîchissement, climatisation	133	35,6%	66	56,4%	26	55,3%	69	48,9%
Aération des locaux de travail	174	42,8%	71	56,8%	24	50%	59	46,1%
Paratonnerre	72	18,2%	46	33,6%	13	27,7%	29	25,4%
Equipements frigorifiques (frigorigènes de charge > kg)	537	70,8%	188	84,7%	55	76,4%	167	78,8%
Cuisine : assainissement des bacs à graisse	983	91,8%	263	96,3%	87	88,8%	269	95,1%
Aires de jeu collectives	459	67,9%	136	76,4%	54	78,3%	112	66,7%

<i>Montant annuel des contrats / Surface bâtie</i>	Moins de 3 000 €uros		de 3 000 à 5 000 euros		de 5 000 à 10 000 euros		de 10 000 à 25 000 euros		de 25 000 à 50 000 euros		50 000 euros et plus		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Moins de 1000 m ²	17	41,5%	10	24,4%	3	7,3%	8	19,5%	3	7,3%	0	0%	41	100%
de 1000 à 3000 m ²	78	21,8%	78	21,8%	120	33,5%	71	19,8%	9	2,5%	2	0,6%	358	100%
de 3000 à 5000 m ²	40	9,4%	55	12,9%	150	35,2%	155	36,4%	24	5,6%	2	0,5%	426	100%
de 5000 à 10000 m ²	15	3,6%	33	8%	95	23%	197	47,7%	66	16%	7	1,7%	413	100%
10000 m ² et plus	5	1,9%	8	3,1%	24	9,3%	112	43,2%	81	31,3%	29	11,2%	259	100%
Total	155	10,4%	184	12,3%	392	26,2	543	36,3%	183	12,2%	40	2,7%	1497	100%

Les personnels

<i>Nbre d'agents de maintenance / Surface bâtie</i>	Moins de 1 000 m ²		de 1 000 à 3 000 m ²		de 3000 à 5 000 m ²		de 5 000 à 10 000 m ²		10 000 m ² et plus		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
0	6	33,3%	19	12,8%	5	2,7%	5	3%	3	3,1%	38	6,2%
de 1 à 5	12	66,7%	129	86,6%	176	95,7%	156	93,4%	75	76,5%	548	89%
de 5 à 8	0	0%	1	0,7%	2	1,1%	4	2,4%	14	14,3%	21	3,4%
de 8 à 10	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	4	4,4%	4	0,6%
de 10 à 15	0	0%	0	0%	0	0%	1	0,6%	2	2%	3	0,5%
de 15 à 20	0	0%	0	0%	1	0,5%	0	0%	0	0%	1	0,2%
20 et plus	0	0%	0	0%	0	0%	1	0,6%	0	0%	1	0,2%
Total	18	100%	149	100%	184	100%	167	100%	98	100%	616	100%

<i>Agents ayant suivi une formation</i>	Collège	Lycée	Lycée agricole	Lycée professionnel
	%	%	%	%
0	62,4%	46,1%	69,2%	50,5%
1	31,4%	23,2%	18,3%	30,2%
de 2 à 5	5,7%	28,3%	11,5%	18,2%
de 5 à 10	0,4%	1,2%	1%	0%
10 et plus	<0,1%	1,2%	0%	1,1%

<i>Nbre de jours de formation</i>	Collège	Lycée	Lycée agricole	Lycée professionnel
	%	%	%	%
0	61,6%	46,1%	66%	50,6%
1	3,5%	2,6%	3%	3,5%
2	8,9%	7,8%	9%	8,1%
3	8,2%	5,2%	8%	11,2%
4	3,8%	9,5%	4%	6,9%
5 et plus	14,1%	28,9%	10%	19,7%

<i>Intervention EMOP</i>	Oui	%	Non	%
Collège	693	52,4%	630	47,6%
Lycée	157	50,3%	155	49,7%
Lycée agricole	14	12,6%	97	87,4%
Lycée professionnel	168	51,5%	158	48,5%

La maintenance des machines

Présence d'un inventaire

<i>Machines outils et systèmes dédiés à l'enseignement</i>	Oui		Non		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%
Collège	601	61,9%	342	35,2%	28	2,9%
Lycée	119	56,4%	83	39,3%	9	4,3%
Lycée agricole	49	62%	29	36,7%	1	1,3%
Lycée professionnel	164	74,5%	51	23,2%	5	2,3%
Total	933	63%	505	34,1%	43	2,9%

<i>Autres machines et systèmes dédiés à l'enseignement</i>	Oui		Non		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%
Collège	230	59,1%	119	30,6%	40	10,3%
Lycée	51	75%	13	19,1%	4	5,9%
Lycée agricole	14	50%	11	39,3%	3	10,7%
Lycée professionnel	70	79,5%	11	12,5%	7	8%
Total	365	63,7%	154	26,9%	54	9,4%

<i>Autres machines et systèmes non dédiés à l'enseignement</i>	Oui		Non		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%
Collège	338	82%	63	15,3%	11	2,7%
Lycée	66	85,7%	8	10,4%	3	3,9%
Lycée agricole	17	60,7%	8	28,6%	3	10,7%
Lycée professionnel	76	83,5%	11	12,1%	4	4,4%
Total	497	81,7%	90	14,8%	21	3,5%

<i>EPI à disposition</i>	Élèves	Enseignants	IATOSS
	%	%	%
Collège	61,1%	61,7%	79,8%
Lycée	74,4%	72,8%	85,6%
Lycée agricole	90,2%	86,9%	91,6%
Lycée professionnel	85,5%	83,5%	88,2%

Maintenance de la conformité

<i>Machines outils et systèmes dédiés à l'enseignement</i>	Oui		Non		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%
Collège	223	60,4%	90	24,4%	56	15,2%
Lycée	31	51,7%	16	26,7%	13	21,7%
Lycée agricole	20	83,3%	1	4,2%	3	12,5%
Lycée professionnel	66	85,7%	4	5,2%	7	9,1%
Total	340	64,2%	111	20,9%	79	14,9%

<i>Autres machines et systèmes dédiés à l'enseignement</i>	Oui		Non		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%
Collège	197	55%	102	28,5%	59	16,5%
Lycée	38	59,4%	14	21,9%	12	18,8%
Lycée agricole	18	75%	2	8,3%	4	16,7%
Lycée professionnel	57	77%	8	10,8%	9	12,2%
Total	310	59,6%	126	24,2%	84	16,2%

<i>Autres machines et systèmes non dédiés à l'enseignement</i>	Oui		Non		Total	
	N	%	N	%	N	%
Collège	332	83,2%	41	10,3%	26	6,5%
Lycée	60	81,1%	7	9,5%	7	9,5%
Lycée agricole	24	96%	0	0%	1	4%
Lycée professionnel	68	82,9%	6	7,3%	8	9,8%
Total	484	83,4%	54	9,3%	42	7,2%

<i>Elèves ayant une dérogation</i>	Collège	Lycée	Lycée agricole	Lycée professionnel
	%	%	%	%
0	88,7%	80,5%	26,7%	56,8%
de 1 à 20	3,5%	2,7%	4%	2,4%
de 20 à 50	5,7%	1,3%	25,3%	5,9%
50 et plus	2,1%	15,4%	44%	34,9%

Les analyses environnementales

L'amiante

<i>Diagnostic amiante</i>	Non réalisé		Réalisé avant le 19/09/2001		Réalisé après le 19/09/2001		Ne sait pas		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Collège	27	6,4%	110	26%	237	56%	49	11,6%	423	100%
Lycée	5	6,1%	33	40,2%	35	42,7%	9	11%	82	100%
Lycée agricole	1	3,3%	6	20%	23	76,7%	0	0%	30	100%
Lycée professionnel	4	4,5%	28	31,5%	44	49,4%	13	14,6%	89	100%
Total	37	5,9%	177	28,4%	339	54,3%	71	11,4	624	100%

<i>Suites données au diagnostic amiante</i>	Trx nécessaires réalisés		Contrôle périodique mis en place		Aucun travaux (absence amiante)		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Collège	79	24,1%	34	10,4%	215	65,5%	328	100%
Lycée	20	28,6%	5	7,1%	45	64,3%	70	100%
Lycée agricole	3	10,7%	7	25%	18	64,3%	28	100%
Lycée professionnel	20	30,3%	7	10,6%	39	59,1%	66	100%
Total	122	24,8%	53	10,8%	317	64,4%	492	100%

<i>Dossier technique amiante</i>	Oui		Non		Total	
	N	%	N	%	N	%
Collège	399	45,9%	471	54,1%	870	100%
Lycée	99	50,3%	98	49,7%	197	100%
Lycée agricole	53	59,6%	36	40,4%	89	100%
Lycée professionnel	114	54,3%	96	45,7%	210	100%
Total	665	48,7%	701	51,3%	1366	100%

<i>Mesures de radon effectuées</i>	Oui		Non		Total	
	N	%	N	%	N	%
Collège	220	19,8%	890	80,2%	1110	100%
Lycée	50	19,5%	207	80,5%	257	100%
Lycée agricole	24	23,3%	79	76,7%	103	100%
Lycée professionnel	50	18,5%	221	81,5%	271	100%
Total	344	19,8%	1397	80,2%	1741	100%

Le radon

<i>Situation dans département prioritaire</i>	Oui		Non		Total	
	N	%	N	%	N	%
Collège	177	16,1%	923	83,9%	1100	100%
Lycée	49	19%	209	81%	258	100%
Lycée agricole	20	20,6%	77	79,4%	97	100%
Lycée professionnel	49	17,6%	229	82,4%	278	100%
Total	295	17%	1438	83%	1733	100%

Les peintures au plomb

<i>Repérage des peintures au plomb</i>	Oui		Non		Total	
	N	%	N	%	N	%
Collège	198	17,9%	911	82,1%	1109	100%
Lycée	56	20,6%	216	79,4%	272	100%
Lycée agricole	20	19,6%	82	80,4%	102	100%
Lycée professionnel	46	17%	224	83%	270	100%
Total	320	18,3%	1433	81,7%	1753	100%

<i>Présence de peintures au plomb</i>	Oui		Non		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%
Collège	17	1,4%	479	40,2%	697	58,4%
Lycée	10	3,5%	119	41,6%	157	54,9%
Lycée agricole	4	3,8%	31	29,8%	69	66,3%
Lycée professionnel	10	3,6%	97	34,9%	171	61,5%
Total	41	2,2%	726	39%	1094	58,8%

<i>Repérage des canalisations au plomb</i>	Oui		Non		Total	
	N	%	N	%	N	%
Collège	172	18%	785	82%	957	100%
Lycée	75	33%	152	67%	227	100%
Lycée agricole	20	23%	67	77%	87	100%
Lycée professionnel	45	19,3%	188	80,7%	233	100%
Total	312	20,7%	1192	79,3%	1504	100%

<i>Peintures au plomb dégradées</i>	Oui		Non		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%
Collège	3	0,3%	530	45,1%	642	54,6%
Lycée	6	2,1%	122	42,5%	159	55,4%
Lycée agricole	3	2,9%	38	36,2%	64	61%
Lycée professionnel	6	2,2%	111	40,4%	158	57,5%
Total	18	1%	801	43,5%	1023	55,5%

Les légionelles

<i>Diagnostic de légionelles</i>	Oui		Non		Total	
	N	%	N	%	N	%
Collège	358	30%	834	70%	1192	100%
Lycée	190	66,2%	97	33,8%	287	100%
Lycée agricole	62	57,4%	46	42,6%	108	100%
Lycée professionnel	184	62%	113	38%	297	100%
Total	794	42,1%	1090	57,9%	1884	100%

<i>Travaux effectués</i>	Oui		Non		Programmés	
	N	%	N	%	N	%
Collège	6	2,2%	269	96,8%	3	1,1%
Lycée	4	5,8%	62	89,9%	3	4,3%
Lycée agricole	0	0%	17	81%	4	29%
Lycée professionnel	2	2,8%	66	93%	3	4,2%
Total	12	2,7%	414	94,3%	13	3%

<i>Les légionelles</i>	Présence		Si oui, mesures nécessaires prises	
	N	%	N	%
Collège	27	7,5%	27	100%
Lycée	52	27,3%	52	100%
Lycée agricole	22	35,4%	21	95,4%
Lycée professionnel	45	24,4%	45	100%

Les canalisations en plomb

<i>Présence branchement public en plomb</i>	Oui		Non		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%
Collège	25	2%	587	47,9%	614	50,1%
Lycée	16	5,5%	162	55,3%	115	39,2%
Lycée agricole	1	1%	55	52,4%	49	43,7%
Lycée professionnel	5	1,7%	130	44,8%	155	53,4%
Total	47	2,5%	934	48,8%	933	48,7%

Les transformateurs au pyralène

<i>Présence transformateur au pyralène</i>	Oui		Non		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%
Collège	73	6,1%	832	70%	283	23,8%
Lycée	33	11,3%	215	73,6%	44	15,1%
Lycée agricole	10	9,6%	74	71,2%	20	19,2%
Lycée professionnel	25	8,6%	207	71,1%	59	20,3%
Total	141	7,5%	1328	70,8%	406	21,7%

Les équipements sportifs

Les installations intramuros

Nombre de gymnase ou salle pour l'EPS	Aucun		1 gymnase		2 gymnases ou plus		1 salle		2 salles et plus	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Collège	346	72,2%	56	11,7%	5	1%	62	12,9%	10	2,1%
Lycée	33	32%	34	33%	9	8,7%	16	15,5%	11	10,7%
Lycée agricole	8	22,2%	16	44,4%	1	2,8%	8	22,2%	3	8,3%
Lycée professionnel	66	60,6%	25	22,9%	2	1,8%	14	12,8%	2	1,8%
Total	453	62,3%	131	18%	17	2,3%	100	13,8%	26	3,6%

Nbre de vestiaires collectifs attendant à ces installations	Aucun		1		2		3 et +		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Collège	21	11,3%	5	2,7%	116	62,4%	30	16,1%	14	7,5%
Lycée	2	3,2%	3	4,8%	29	46%	24	38,1%	5	7,9%
Lycée agricole	4	13,8%	2	6,9%	15	51,7%	7	24,1%	1	3,4%
Lycée professionnel	5	10,6%	2	4,3%	22	46,8%	15	31,9%	3	6,4%
Total	32	9,8%	12	3,7%	182	56%	76	23,4%	23	7,1%

Etat de ces installations	Bon		Moyen		Mauvais	
	N	%	N	%	N	%
Collège	73	56,6%	43	33,3%	13	10,1%
Lycée	30	53,6%	16	28,6%	10	17,9%
Lycée agricole	12	46,2%	12	46,2%	2	7,7%
Lycée professionnel	23	59%	14	35,9%	2	5,1%
Total	138	55,2%	85	34%	27	10,8%

Présence de téléphone d'urgence	Oui	Non	Ne sait pas	Total
Collège	79,2%	16,5%	4,2%	100%
Lycée	90,8%	9,2%	0%	100%
Lycée agricole	93,1%	3,4%	38%	100%
Lycée professionnel	91,8%	8,2%	3,4%	100%
Total	84,2%	13%	2,8%	100%

Etat de ces vestiaires	Bon		Moyen		Mauvais	
	N	%	N	%	N	%
Collège	88	56,8%	55	35,5%	12	7,7%
Lycée	28	49,1%	22	38,6%	7	12,3%
Lycée agricole	13	56,5%	4	17,4%	6	26,1%
Lycée professionnel	24	60%	15	37,5%	1	2,5%
Total	153	55,6%	96	34,9%	26	9,5%

<i>Nombre d'installations extérieures pour l'EPS</i>	Aucune		1 ou plusieurs plateau(x)		1 ou plusieurs stades(pistes...)		1 ou plusieurs terrains grand jeu		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Collège	212	45,2%	178	38%	33	7%	46	9,8%	469	100%
Lycée	45	47,4%	33	34,7%	9	9,5%	8	8,4%	95	100%
Lycée agricole	5	11,4%	23	52,3%	9	20,5%	7	15,9%	44	100%
Lycée professionnel	56	53,8%	30	28,8%	11	10,6%	7	6,7%	104	100%
Total	318	44,7%	264	37,1%	62	8,7%	68	9,6%	712	100%

<i>Nbre de vestiaires collectifs attendant à ces installations</i>	Aucun		1		2		3 et +		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Collège	102	46,4%	15	6,8%	78	35,5%	20	9,1%	5	2,3%
Lycée	29	70,7%	2	4,9%	3	7,3%	4	9,8%	3	7,3%
Lycée agricole	18	64,3%	3	10,7%	4	14,3%	3	10,7%	0	0%
Lycée professionnel	20	55,6%	2	5,6%	10	27,8%	2	5,6%	2	5,6%
Total	169	52%	22	6,8%	95	29,2%	29	8,9%	10	3,1%

<i>Etat de ces installations</i>	Bon		Moyen		Mauvais	
	N	%	N	%	N	%
Collège	131	62,4%	69	32,9%	10	4,8%
Lycée	16	43,2%	14	37,8%	7	18,9%
Lycée agricole	14	50%	9	32,1%	5	17,9%
Lycée professionnel	19	51,4%	12	32,4%	6	16,2%
Total	180	57,7%	104	33,3%	28	9%

<i>Présence de buts, panneaux ou cages</i>	Oui	Non	Ne sait pas	Total
Collège	64,1%	35,9%	0%	100%
Lycée	66,7%	33,3%	0%	100%
Lycée agricole	83,9%	16,1%	0%	100%
Lycée professionnel	54,3%	45,7%	0%	100%
Total	63,9%	36,1%	0%	100%

<i>Date du dernier contrôle prévu par décret</i>	Année en cours	N-1	Avant	Ne sait pas
Collège	48,2%	25,5%	17,5%	8,8%
Lycée	52,6%	28,1%	10,5%	8,8%
Lycée agricole	40%	32%	24%	4%
Lycée professionnel	56,3%	20,8%	20,8%	2,1%
Total	49,3%	25,7%	17,4%	7,7%

<i>Matériel non-conforme lors du contrôle</i>	Oui	Non	Ne sait pas	Total
Collège	10,4%	82,1%	7,5%	100%
Lycée	11,1%	79,6%	9,3%	100%
Lycée agricole	28%	64%	8%	100%
Lycée professionnel	22,9%	75%	2,1%	100%
Total	13,2%	79,7%	7,1%	100%

<i>Statut du contrôleur</i>	Bureau de contrôle	Personnel ATOS	Enseignant	Autre
Collège	87%	3%	0,5%	9%
Lycée	96%	4%	0%	0%
Lycée agricole	87%	4%	0%	9%
Lycée professionnel	83%	4%	2%	11%
Total	88%	4%	0,5%	8%

<i>Vérification trimestrielle en dehors du contrôle</i>	Oui	Non	Ne sait pas	Total
Collège	77%	82%	8%	100%
Lycée	77%	80%	9%	100%
Lycée agricole	63%	64%	8%	100%
Lycée professionnel	78%	75%	2%	100%
Total	76%	80%	7%	100%

<i>Autres équipements EPS vérifiés 1 fois/trimestre</i>	Oui		Non		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%
Collège	144	45%	62	20%	111	35%
Lycée	39	60%	15	23%	11	17%
Lycée agricole	14	48%	10	35%	5	17%
Lycée professionnel	29	51%	12	21%	16	28%
Total	226	48%	99	21%	143	31%

<i>Présence d'un cahier du suivi des équipements et mise à jour</i>	Oui		Non		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%
Collège	89	25%	214	61%	47	13%
Lycée	20	27%	44	60%	9	12%
Lycée agricole	10	32%	13	42%	8	26%
Lycée professionnel	18	28%	39	60%	8	12%
Total	137	26%	310	60%	72	14%

<i>Présence d'une SAE dans l'établissement</i>	Oui		Non		Total	
	N	%	N	%	N	%
Collège	23	7%	292	93%	315	100%
Lycée	5	9%	52	91%	57	100%
Lycée agricole	4	17%	20	83%	24	100%
Lycée professionnel	13	19%	57	81%	70	100%
Total	45	10%	421	90%	466	100%

<i>En dehors du contrôle, SAE vérifiées 1 fois/trimestre</i>	Oui		Non		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%
Collège	33	42%	28	36%	17	22%
Lycée	5	26%	5	26%	9	47%
Lycée agricole	2	18%	5	45%	4	36%
Lycée professionnel	10	45%	9	41%	3	14%
Total	50	38%	47	36%	33	25%

<i>Date du dernier contrôle par un organisme habilité</i>	Année en cours	N- 1	Avant	Ne sait pas
Collège	22%	22%	19%	37%
Lycée	30%	0%	20%	50%
Lycée agricole	0%	50%	17%	33%
Lycée professionnel	36%	29%	7%	29%
Total	24%	23%	16%	37%

Les installations situées à l'extérieur de l'établissement

<i>Votre établissement utilise-t-il des installations EPS situées à l'extérieur et dont il n'est pas propriétaire</i>	Oui		Non		Ne sait pas		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Collège	444	95,9%	16	3,5%	3	0,6%	463	100%
Lycée	84	95,5%	4	4,5%	0	0%	88	100%
Lycée agricole	25	75,8%	8	24,2%	0	0%	33	100%
Lycée professionnel	92	91,1%	9	8,9%	0	0%	101	100%
Total	645	94,2%	37	5,4%	3	0,4%	685	100%

<i>Propriétaire(s) de ces installations</i>	Commune(s)		Département		Région		Autres		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Collège	418	93,3%	15	3,3%	2	0,4%	8	1,8%	5	1,1%
Lycée	81	96,4%	0	0%	1	1,2%	1	1,2%	1	1,2%
Lycée agricole	22	91,7%	0	0%	0	0%	2	8,3%	0	0%
Lycée professionnel	85	92,4%	0	0%	2	2,2%	4	4,3%	1	1,1%
Total	606	93,5%	15	2,3%	5	0,8%	15	2,3%	7	1,1%

<i>Présence d'une convention tripartite d'utilisation</i>	Collège		Lycée		Lycée agricole		Lycée professionnel	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Commune et département	289	66,4%	8	9,8%	2	8,3%	2	2,2%
Commune et région	4	0,9%	55	67,1%	14	58,3%	63	69,2%
Commune ou EPCI ou syndicat de communes	57	13,1%	9	11%	2	8,3%	10	11%
Autres	13	3%	4	4,9%	1	4,2%	3	3,3%
Pas de convention	51	11,7%	4	4,9%	5	20,8%	6	6,6%
Ne sait pas	21	4,8%	2	2,4%	0	0%	7	7,7%
Total	435	100%	82	100%	24	100%	91	100%

<i>Utilisation d'un gymnase (+ 600 m²) extérieur à l'établissement</i>	Oui		Non		Ne sait pas		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Collège	354	78,5%	75	16,6%	22	4,9%	451	100%
Lycée	50	61,7%	31	38,3%	0	0%	81	100%
Lycée agricole	9	28,1%	22	68,8%	1	3,1%	32	100%
Lycée professionnel	65	68,4%	27	28,4%	3	3,2%	95	100%
Total	478	72,5%	155	23,5%	26	3,9%	659	100%

<i>Localisation du gymnase extérieur à l'établissement</i>	Contiguë		Moins d'1 km		Plus d'1 km		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Collège	174	47,3%	162	44%	32	8,7%	368	100%
Lycée	24	45,3%	17	32,1%	12	22,6%	53	100%
Lycée agricole	1	9,1%	5	45,5%	5	45,5%	11	100%
Lycée professionnel	13	18,6%	39	55,7%	18	25,7%	70	100% ²
Total	212	42,2%	223	44,4%	67	13,3%	502	100%

<i>Présence téléphone d'urgence</i>	Oui		Non		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%
Collège	340	86,7%	25	6,4%	27	6,9%
Lycée	48	87,3%	2	3,6%	5	9,1%
Lycée agricole	11	84,6%	0	0%	2	15,4%
Lycée professionnel	62	84,9%	3	4,1%	8	11%
Total	461	86,5%	30	5,6%	42	7,9%

<i>Gardiennage permanent pen- dant utilisation</i>	Oui		Non		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%
Collège	176	45,8%	156	40,6%	52	13,5%
Lycée	31	55,4%	15	26,8%	10	17,9%
Lycée agricole	6	46,2%	5	38,5%	2	15,4%
Lycée professionnel	44	61,1%	15	20,8%	13	18,1%
Total	257	49%	191	36,4%	77	14,7%

<i>Utilisation d'une salle (- 600 m²) extérieure à l'établissement</i>	Oui		Non		Ne sait pas		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Collège	148	37,1%	225	56,4%	26	6,5%	399	100%
Lycée	27	38,6%	42	60%	1	1,4%	70	100%
Lycée agricole	4	14,3%	23	82,1%	1	3,6%	28	100%
Lycée professionnel	40	46%	43	49,4%	4	4,6%	87	100%
Total	219	37,5%	333	57%	32	5,5%	584	100%

<i>Localisation du gymnase extérieur à l'établissement</i>	Contiguë		Moins d'1 km		Plus d'1 km		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Collège	33	22%	91	60,7%	26	17,3%	150	100%
Lycée	9	32,1%	12	42,9%	7	25%	28	100%
Lycée agricole	0	0%	3	75%	1	25%	4	100%
Lycée professionnel	4	9,8%	22	53,7%	15	36,6%	41	100% ²
Total	46	20,6%	128	57,4%	49	22%	223	100%

<i>Présence téléphone d'urgence</i>	Oui		Non		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%
Collège	125	74,9%	17	10,2%	25	15%
Lycée	26	83,9%	2	6,5%	3	9,7%
Lycée agricole	4	80%	0	0%	1	20%
Lycée professionnel	35	81,4%	0	0%	8	18,6%
Total	190	77,2%	19	7,7%	37	15%

<i>Gardiennage permanent pen- dant utilisation</i>	Oui		Non		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%
Collège	56	33,7%	77	46,4%	33	19,9%
Lycée	14	54,2%	13	41,9%	4	12,9%
Lycée agricole	2	40%	2	40%	1	20%
Lycée professionnel	26	61,9%	4	9,5%	12	28,6%
Total	98	40,2%	96	39,3%	50	20,5%

<i>Utilisation d'autres espaces extérieurs à l'établissement</i>	Oui		Non		Ne sait pas		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Collège	369	84,8%	60	13,8%	6	1,4%	435	100%
Lycée	62	81,6%	12	15,8%	2	2,6%	76	100%
Lycée agricole	18	58,1%	11	35,5%	2	6,5%	31	100%
Lycée professionnel	73	80,2%	17	18,7%	1	1,1%	91	100%
Total	522	82,5%	100	15,8%	11	1,7%	633	100%

<i>Localisation de l'espace le plus utilisé à l'extérieur de l'établissement</i>	Contiguë		Moins d'1 km		Plus d'1 km		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Collège	121	32,9%	169	45,9%	78	21,2%	368	100%
Lycée	15	24,2%	20	32,3%	27	43,5%	62	100%
Lycée agricole	2	11,1%	5	27,8%	11	61,1%	18	100%
Lycée professionnel	14	19,2%	37	50,7%	22	30,1%	73	100% ²
Total	152	29,2%	231	44,3%	138	26,5%	521	100%

<i>Présence téléphone d'urgence</i>	Oui		Non		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%
Collège	209	58,9%	100	28,2%	46	13%
Lycée	48	81,4%	7	11,9%	4	6,8%
Lycée agricole	11	61,1%	1	5,6%	6	33,3%
Lycée professionnel	51	69,9%	9	12,3%	13	17,8%
Total	319	63,2%	117	23,2%	69	13,7%

<i>Gardiennage permanent pendant utilisation</i>	Oui		Non		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%
Collège	107	30%	184	51,5%	66	18,5%
Lycée	30	50,8%	19	32,2%	10	16,9%
Lycée agricole	4	23,5%	4	23,5%	9	52,9%
Lycée professionnel	28	40%	22	31,4%	20	28,6%
Total	169	33,6%	229	45,5%	105	20,9%

<i>Utilisation d'une S.A.E. extérieure à l'établissement</i>	Oui		Non		Ne sait pas		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Collège	34	10,1%	232	68,8%	71	21,1%	337	100%
Lycée	4	7,7%	33	63,5%	15	28,8%	52	100%
Lycée agricole	1	5%	13	65%	6	30%	20	100%
Lycée professionnel	5	6,7%	49	65,3%	21	28%	75	100%
Total	44	9,1%	327	67,6%	113	23,3%	484	100%

<i>Année dernier contrôle par organisme habilité</i>	Année en cours		N-1		N-2		Avant		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Collège	6	8,6%	6	8,6%	2	2,9%	3	4,3%	53	75,7%
Lycée	3	27,3%	0	0%	0	0%	0	0%	8	72,7%
Lycée agricole	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	5	100%
Lycée professionnel	0	0%	2	25%	0	0%	0	0%	6	75%
Total	9	9,6%	8	8,5%	2	2,1%	3	3,2%	72	76,6%

<i>Verification trimestrielle en dehors contrôle périodique</i>	Oui		Non		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%
Collège	15	13,6%	55	50%	40	36,4%
Lycée	4	25%	5	31,3%	7	43,8%
Lycée agricole	0	0%	3	50%	3	50%
Lycée professionnel	2	13,3%	10	66,7%	3	20%
Total	21	14,3%	73	49,7%	53	36,1%

<i>Utilisation de panneaux de basket-ball et/ou de buts de handball et/ou de football extérieurs à l'établissement</i>	Oui		Non		Ne sait pas		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Collège	272	68,3%	95	23,9%	31	7,8%	398	100%
Lycée	37	50,7%	29	39,7%	7	9,6%	73	100%
Lycée agricole	6	23,1%	18	69,2%	2	7,7%	26	100%
Lycée professionnel	47	57,3%	29	35,4%	6	7,3%	82	100%
Total	362	62,5%	171	29,5%	46	7,9%	579	100%

<i>Information sur l'année du dernier contrôle</i>	Année en cours		N-1		N-2		Avant		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Collège	31	11%	25	8,9%	8	2,8%	9	3,2%	208	74%
Lycée	9	22%	2	4,9%	2	4,9%	0	0%	28	68,3%
Lycée agricole	1	11,1%	1	11,1%	0	0%	0	0%	7	77,8%
Lycée professionnel	6	13,3%	4	8,9%	2	4,4%	0	0%	33	73,3%
Total	47	12,5%	32	8,5%	12	3,2%	9	2,4%	276	73,4%

<i>Information sur résultats de ce contrôle</i>	Oui		Non		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%
Collège	51	23,2%	90	40,9%	79	35,9%
Lycée	8	23,5%	14	41,2%	12	35,3%
Lycée agricole	2	25%	1	12,5%	5	62,5%
Lycée professionnel	4	12,5%	17	53,1%	11	34,4%
Total	65	22,1%	122	41,5%	107	36,4%

<i>Utilisation d'une piscine</i>	Oui		Non		Ne sait pas		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Collège	327	75,9%	104	24,1%	0	0%	431	100%
Lycée	56	69,1%	24	29,6%	1	1,2%	81	100%
Lycée agricole	15	55,6%	12	44,4%	0	0%	27	100%
Lycée professionnel	45	50,6%	42	47,2%	2	2,2%	89	100%
Total	443	70,5%	182	29%	3	0,5%	628	100%

<i>Localisation de la piscine</i>	Intra-muros		Contiguë à l'établissement		Moins d'1 km		Plus d'1 km		Ne sait pas		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Collège	5	1,5%	16	4,8%	90	27,3%	217	65,8%	2	0,6%	330	100%
Lycée	1	1,7%	5	8,6%	18	31%	33	56,9%	1	1,7%	58	100%
Lycée agricole	0	0%	0	0%	2	13,3%	13	86,7%	0	0%	15	100%
Lycée professionnel	1	2,2%	1	2,2%	15	32,6%	28	60,9%	1	2,2%	46	100%
Total	7	1,6%	22	4,9%	125	27,8%	291	64,8%	4	0,9%	449	100%

<i>Présence téléphone d'urgence</i>	Oui		Non		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%
Collège	303	92,1%	4	1,2%	22	6,7%
Lycée	51	89,5%	1	1,8%	5	8,8%
Lycée agricole	14	100%	0	0%	0	0%
Lycée professionnel	46	97,9%	0	0%	1	2,1%
Total	414	92,6%	5	1,1%	28	6,3%

<i>Surveillance par MNS attaché à la piscine</i>	Oui		Non		Ne sait pas	
	N	%	N	%	N	%
Collège	300	90,9%	6	1,8%	24	7,3%
Lycée	54	91,5%	1	1,7%	4	6,8%
Lycée agricole	15	100%	0	0%	0	0%
Lycée professionnel	41	87,2%	1	2,1%	5	10,6%
Total	410	90,9%	8	1,8%	33	7,3%

<i>Connaissance guides EPS de l'Observatoire</i>	Oui		Non		Total	
	N	%	N	%	N	%
Collège	113	29,4%	272	70,6%	385	100%
Lycée	24	32%	51	68%	75	100%
Lycée agricole	10	43,5%	13	56,5%	23	100%
Lycée professionnel	17	23,9%	54	76,1%	71	100%
Total	164	29,6%	390	70,4%	554	100%

Les activités expérimentales

Les salles de travaux pratiques et leurs équipements

<i>Salles spécifiques pour TP</i>	Oui	%	Non	%
Collège	1253	98,2%	23	1,8%
Lycée	303	99,3%	2	<1%
Lycée agricole	104	97,2%	3	2,8%
Lycée professionnel	300	97,7%	7	2,3%

<i>Salle de technologie</i>	Oui	%	Non	%
Collège	1263	99%	13	1%
Lycée	191	65,2%	102	34,8%
Lycée agricole	56	53,3%	49	46,7%
Lycée professionnel	197	65,7%	103	34,3%

<i>Salles de préparation</i>	Oui	%	Non	%
Collège	1062	84%	202	16%
Lycée	298	97,4%	8	2,6%
Lycée agricole	89	83,2%	18	16,8%
Lycée professionnel	259	84,4%	48	15,6%

<i>Hottes chimiques</i>	présence	entretien	vérification
	%	%	%
Collège	6,4%	55,8%	52,9%
Lycée	59%	83,7%	60,1%
Lycée agricole	46,9%	82,6%	63%
Lycée professionnel	43,7%	74,7%	58,2%

<i>Ventilation spécifique</i>	Oui	%	Non	%
Collège	453	41,9%	628	58,1%
Lycée	199	77,4%	58	22,6%
Lycée agricole	64	65,3%	34	34,7%
Lycée professionnel	175	64,6%	96	35,4%

<i>Sorbonnes</i>	présence	entretien	vérification
	%	%	%
Collège	10,8%	42,8%	41,9%
Lycée	75,1%	57,8%	44,2%
Lycée agricole	59,2%	53,4%	34,4%
Lycée professionnel	41%	54,3%	41,7%

<i>Cartouches de gaz</i>	Oui	%	Non	%
Collège	122	11,2%	968	88,8%
Lycée	27	10,4%	232	89,6%
Lycée agricole	10	10,1%	89	89,9%
Lycée professionnel	39	14,1%	237	85,9%

<i>Hottes à flux laminaire</i>	présence	entretien	vérification
	%	%	%
Collège	0,8%	50%	50%
Lycée	20,8%	60%	50%
Lycée agricole	28%	69,2%	53,8%
Lycée professionnel	7,4%	61,1%	44,4%

<i>Poste sécurité microbiologique</i>	présence	entretien	vérification
	%	%	%
Collège	0,2%	50%	0%
Lycée	6,6%	86,6%	60%
Lycée agricole	11,1%	100%	70%
Lycée professionnel	2,6%	100%	100%

Les produits manipulés et les matériels utilisés

<i>Type de produits présents dans les établissements</i>	Collège		Lycée		Lycée agricole		Lycée professionnel	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Inflammables	928	82,7%	270	96,4%	93	94,9%	261	89,1%
Explosifs	185	17,4%	144	56,3%	40	44,4%	106	39,4%
Toxiques	827	74,2%	265	95,3%	91	90,1%	254	88,5%
Corrosifs	889	80,3%	263	95,6%	92	92,9%	251	86,9%
Gaz asphyxiants	59	5,6%	70	27,5%	23	25%	33	12,6%
Cancérogènes	95	9,3%	110	44,5%	38	42,7%	58	22,4%
Mutagènes	26	2,6%	59	24,1%	22	25,9%	33	12,9%
Toxiques pour la reproduction	29	2,9%	63	25,6%	22	25,3%	32	12,5%
Echantillons d'origine humaine	83	7,9%	38	15,1%	7	7,7%	17	6,4%
Micro-organismes non pathogènes pour l'homme	221	21,6%	112	45%	26	39,1%	56	21,4%
Micro-organismes pathogènes pour l'homme	17	1,7%	19	7,7%	16	18,4%	11	4,2%
Animaux de laboratoires	123	11,6%	54	21,1%	21	23,1%	22	8,1%
Organismes génétiquement modifiés	3	0,3%	11	4,5%	2	2,3%	2	0,8%
Sources radioactives scellées	3	0,3%	84	33,2%	3	3,3%	47	17,4%
Sources radioactives non scellées	1	0,1%	45	18,2%	4	4,4%	15	5,7%

<i>Produits manipulés par les élèves</i>	Collège		Lycée		Lycée agricole		Lycée professionnel	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Inflammables	307	33,7%	214	86,3%	71	78,9%	172	67,5%
Explosifs	32	5,3%	66	32,2%	15	21,4%	40	20,3%
Toxiques	246	29%	178	74,8%	62	70,5%	142	58,2%
Corrosifs	380	43,4%	208	86%	73	81,1%	166	69,5%
Gaz asphyxiants	11	2%	38	22,1%	10	16,4%	15	8,6%
Cancérogènes	10	1,9%	48	27,4%	19	30,2%	19	10,8%
Mutagènes	4	0,8%	30	18,3%	12	20,3%	13	7,6%
Toxiques pour la reproduction	1	0,2%	22	13,1%	11	19%	13	7,6%
Echantillons d'origine humaine	53	10,1%	24	14,4%	6	10,7%	13	7,5%
Micro-organismes non pathogènes pour l'homme	136	23,7%	89	49,2%	27	45%	42	23,5%
Micro-organismes pathogènes pour l'homme	7	1,4%	17	10,5%	14	25%	7	4,1%
Animaux de laboratoires	80	14,8%	47	28,1%	23	38,3%	17	9,6%
Organismes génétiquement modifiés	1	0,2%	10	6,5%	1	1,9%	2	1,2%
Sources radioactives scellées	2	0,4%	25	14,4%	0	0%	12	6,8%
Sources radioactives non scellées	0	0%	8	5,1%	1	1,8%	3	1,8%

<i>Exposition aux CMR</i>	Présence liste des élèves		Présence liste des personnels	
	N	%	N	%
Collège	9	60%	18	12%
Lycée	29	29%	58	25%
Lycée agricole	10	23,8%	15	18,2%
Lycée professionnel	10	22,2%	19	15,4%
Total	58	28,7%	110	18,7%

<i>Autorisation CIREA</i>	Sources radioactives scellées		Sources radioactives non scellées	
	N	%	N	%
Collège	1	33,3%	1	100%
Lycée	19	22,6%	5	11%
Lycée agricole	2	66,6%	0	0%
Lycée professionnel	14	29,7%	2	13,3%
Total	36	26,2%	8	12,3%

<i>Agrément</i>	Animaleries		Organismes Génétiquement Modifiés	
	N	%	N	%
Collège	4	3,2%	1	33,3%
Lycée	8	14,8%	4	36,3%
Lycée agricole	2	9,5%	0	0%
Lycée professionnel	2	9%	0	0%
Total	16	7,2%	5	29,4%

<i>Sources radioactives</i>	Personne compétente en radioprotection		Contrôle annuel par organisme agréé	
	N	%	N	%
Collège	3	75%	1	25%
Lycée	5	3,8%	2	1,5%
Lycée agricole	0	0%	0	0%
Lycée professionnel	1	1,6%	1	1,6%
Total	9	4,4%	4	2%

<i>Lasers classes 3A, 3B, 4</i>	Oui	%	Non	%
Collège	80	7,2%	1028	92,8%
Lycée	99	39,6%	151	60,4%
Lycée agricole	21	21,6%	76	78,4%
Lycée professionnel	66	24,1%	208	75,9%

<i>Bouteilles gaz comprimés</i>	Oui	%	Non	%
Collège	524	47,6%	576	52,4%
Lycée	151	57,2%	113	42,8%
Lycée agricole	38	37,3%	64	62,7%
Lycée professionnel	93	33,5%	185	66,5%

<i>Présence de gaz</i>	Gaz neutres (azote, argon, hélium, CO ₂ ,...)		Gaz dangereux (chlore, HCl, hydrogène,...)	
	N	%	N	%
Collège	234	29,1%	118	17%
Lycée	80	40,2%	73	41%
Lycée agricole	18	27,7%	17	45%
Lycée professionnel	43	22,2%	51	46%

Le stockage des produits dangereux

<i>Local stockage</i>	Oui	%	Non	%
Collège	728	64,5%	401	35,5%
Lycée	215	77,6%	62	22,4%
Lycée agricole	73	70,2%	31	29,8%
Lycée professionnel	205	70,7%	85	29,3%
Total	1221	67,8%	579	32,2%

<i>Ventilation du local</i>	Oui	%	Non	%
Collège	554	63,8%	315	37%
Lycée	201	82,4%	43	17%
Lycée agricole	63	70%	27	29%
Lycée professionnel	179	75,8%	57	25%
Total	997	69,3%	442	31%

<i>Inventaire des produits</i>	Oui	%	Non	%
Collège	686	70,8%	283	29,2%
Lycée	245	92,5%	20	7,5%
Lycée agricole	85	88,5%	11	11,5%
Lycée professionnel	211	80,5%	51	19,5%

<i>Produits incompatibles séparés</i>	Oui	%	Non	%
Collège	806	88,2%	108	11,8%
Lycée	234	92,9%	18	7,1%
Lycée agricole	84	89,4%	10	10,6%
Lycée professionnel	235	94,4%	14	5,6%

<i>Étiquetage réglementaire</i>	Oui	%	Non	%
Collège	670	78,8%	180	21,2%
Lycée	236	95,9%	10	4,1%
Lycée agricole	74	87,1%	11	12,9%
Lycée professionnel	193	83,5%	38	16,5%

<i>Fiches données sécurité</i>	Oui	%	Non	%
Collège	417	48,5%	443	51,5%
Lycée	201	79,8%	51	20,2%
Lycée agricole	67	78,8%	18	21,2%
Lycée professionnel	158	65,8%	82	34,2%

<i>Armoires de stockage dans salles de TP</i>	Présence		Ventilation	
	N	%	N	%
Collège	242	23,3%	148	61,1%
Lycée	66	24,5%	58	87,8%
Lycée agricole	29	30,2%	17	58,6%
Lycée professionnel	77	27,9%	72	93,5%

<i>Armoires de stockage dans salles de préparation</i>	Présence		Ventilation	
	N	%	N	%
Collège	784	78,8%	433	55,2%
Lycée	218	82,9%	184	84,4%
Lycée agricole	74	81,3%	57	77%
Lycée professionnel	200	76,6%	156	78%

Le stockage des déchets

<i>Local spécifique</i>	Oui	%	Non	%
Collège	76	7,1%	994	92,9%
Lycée	70	26,6%	193	73,4%
Lycée agricole	25	24,3%	78	75,7%
Lycée professionnel	61	22%	216	78%

<i>Collecte déchets radioactifs</i>	Oui	%	Non	%
Collège	10	1,6%	619	98,4%
Lycée	12	9,2%	118	90,8%
Lycée agricole	1	2,2%	44	97,8%
Lycée professionnel	8	5,4%	140	94,6%

<i>Collecte déchets chimiques</i>	Oui	%	Non	%
Collège	303	33,3%	607	66,7%
Lycée	219	83,9%	42	16,1%
Lycée agricole	91	89,2%	11	10,8%
Lycée professionnel	190	73,1%	70	26,9%

<i>Collecte déchets infectieux</i>	Oui	%	Non	%
Collège	100	14,7%	582	85,3%
Lycée	65	38,2%	105	61,8%
Lycée agricole	22	36,7%	38	63,3%
Lycée professionnel	62	34,3%	117	65,7%

<i>Bordereau suivi déchets industriels</i>	Oui	%	Non	%
Collège	120	14,8%	693	85,2%
Lycée	143	65%	77	35%
Lycée agricole	58	63%	34	37%
Lycée professionnel	110	46,6%	126	53,4%

<i>Traitement des déchets à risques infectieux</i>	manipulés en TP		d'infirmier	
	N	%	N	%
Collège	37	6,5%	222	30,1%
Lycée	54	38,6%	102	53,7%
Lycée agricole	17	31,5%	36	47,4%
Lycée professionnel	77	26,1%	117	57,4%

<i>Collecteurs normalisés</i>	piquants, coupants, tranchants	déchets infectieux en TP	déchets infectieux d'infirmier
	%	%	%
Collège	28,1%	3,8%	27,3%
Lycée	44,4%	23,1%	51,1%
Lycée agricole	47,1%	23,8%	43,6%
Lycée professionnel	54,9%	21,4%	52%

Les moyens de secours et les EPI

<i>Lave-oeil / douches oculaires</i>	présence	entretien	vérification
	%	%	%
Collège	15,1%	52,5%	57,5%
Lycée	69,5%	60,5%	56,7%
Lycée agricole	78%	65,3%	57,6%
Lycée professionnel	47%	47,2%	38,4%

Douches de sécurité	présence	entretien	vérification
	%	%	%
Collège	5,6%	58,3%	61,6%
Lycée	47,6%	62,2%	57,4%
Lycée agricole	73,5%	56%	52%
Lycée professionnel	27,2%	51,3%	39,1%

Extincteurs à CO2	présence	entretien	vérification
	%	%	%
Collège	93,9%	87,6%	88,1%
Lycée	97,8%	89,8%	94,7%
Lycée agricole	99%	95,9%	100%
Lycée professionnel	91,6%	1,2%	91,2%

	Couverture anti-feu		Armoire 1ère urgence	
	présence	entretien	présence	entretien
Collège	28,9%	59,8%	32,8%	77,2%
Lycée	73,5%	56,5%	57%	77,3%
Lycée agricole	72,7%	61,1%	71%	91,5%
Lycée professionnel	45,3%	63,6%	44,4%	71,4%

Protection des élèves	Blouse	Gants	Lunettes	Vestiaire
Collège	22,7%	33,3%	37,3%	6,8%
Lycée	91,8%	89%	90,6%	15,3%
Lycée agricole	93%	83,2%	81,9%	34%
Lycée professionnel	79,4%	78,3%	74,2%	14,9%

Protection des personnels	Blouse	Gants	Lunettes	Vestiaire
Collège	64,2%	63,5%	59,6%	50,7%
Lycée	96,6%	95,1%	92%	74,3%
Lycée agricole	92,9%	89,8%	85,6%	52,8%
Lycée professionnel	88,5%	88,7%	83,2%	58,6%

L'information et la formation

Affichage sur risques	Incendie	Accident ou incident	Utilisation matériels
	%	%	%
Collège	94%	58%	52,9%
Lycée	96,2%	74,5%	71%
Lycée agricole	97%	75,5%	68,1%
Lycée professionnel	92,6%	72,9%	68,2%

Information sur les risques	Élèves	Enseignants	IATOSS
	%	%	%
Collège	72,6%	58,3%	56,6%
Lycée	86%	70,4%	72,8%
Lycée agricole	89,4%	64,5%	53,9%
Lycée professionnel	88%	69,1%	67%

Les risques majeurs

L'identification et la connaissance des risques

Connaissance des risques	Oui		Non		Total	
	N	%	N	%	N	%
Collège	827	67,1%	406	32,9%	1233	100%
Lycée	191	64,3%	106	35,7%	297	100%
Lycée agricole	63	57,3%	47	42,7%	110	100%
Lycée professionnel	202	67,1%	99	32,9%	301	100%
Total	1283	66,1%	658	33,9%	1941	100%

Source d'information	Collège	Lycée	Lycée agricole	Lycée professionnel
	%	%	%	%
Mairie	37,3%	32,4%	38,9%	33,3%
Préfecture	23,8%	26,6%	27,8%	24,9%
Réseau E.N.	21,7%	22,5%	1,1%	24,9%
Internet	9,4%	12,3%	18,9%	9,4%
Autres	7,8%	6,1%	43,3%	7,4%

Connaissance du DDRM	Oui		Non		Total	
	N	%	N	%	N	%
Collège	532	44,7%	658	55,3%	1190	100%
Lycée	112	38,4%	180	61,6%	292	100%
Lycée agricole	25	23,1%	83	76,9%	108	100%
Lycée professionnel	123	41,8%	171	58,2%	294	100%
Total	792	42%	1092	58%	1884	100%

Présence dossier RM dans commune	Oui	Non	Ne sait pas
	%	%	%
Collège	39,4%	10,4%	50,2%
Lycée	37,1%	9,2%	53,7%
Lycée agricole	30,6%	12%	57,4%
Lycée professionnel	38,3%	8,1%	53,7%
Total	38,4%	10%	51,7%

Exposition risques naturels	Collège	Lycée	Lycée agricole	Lycée professionnel
	%	%	%	%
Avalanche	0,3%	0%	0%	0%
Cyclone	4,4%	4,7%	0,9%	6,9%
Feu de forêt	7,9%	5%	11,5%	4,7%
Inondation, coulée de boue	24,6%	23,8%	26,5%	26,2%
Mouvement de terrain	15,2%	14,4%	13,3%	14,8%
Séisme	14,4%	17,1%	15%	17,4%
Eruption volcanique	1,3%	2%	1,8	3%
Tempête	32%	32,9%	31%	29%

Exposition accidents technologiques	Collège	Lycée	Lycée agricole	Lycée professionnel
	%	%	%	%
Nucléaire	11,9%	12,9%	15,3%	12,2%
Chimique ou industriel	23,3%	27,2%	21,2%	23,8%
Transports dangereux	39,9%	35,2%	38,1%	39,5%
Canalisations gaz, hydrocarbures	19,7%	21,2%	22,9%	21,4%
Rupture grand barrage	5,1%	3,5%	2,5%	3,2%

Commune soumise à un PPRN	Oui	Non	Ne sait pas
	%	%	%
Collège	28%	24,3%	47,7%
Lycée	30,1%	17,1%	52,8%
Lycée agricole	22,6%	17%	60,4%
Lycée professionnel	25,3%	21,5%	53,2%
Total	27,6%	22,4%	50%

<i>Situation dans périmètre défini par le PPRN</i>	Oui	Non	Ne sait pas
	%	%	%
Collège	28%	24,3%	47,7%
Lycée	30,1%	17,1%	52,8%
Lycée agricole	22,6%	17%	60,4%
Lycée professionnel	25,3%	21,5%	53,2%
Total	27,6%	22,4%	50%

<i>Réalisation exercice de mise en sûreté</i>	Oui		Non		Total	
	N	%	N	%	N	%
Collège	149	12,8%	1017	87,2%	1166	100%
Lycée	23	8,1%	262	91,9%	285	100%
Lycée agricole	6	5,7%	99	94,3%	105	100%
Lycée professionnel	23	8,3%	254	91,7%	277	100%
Total	201	11%	1632	89%	1833	100%

<i>Situation à proximité d'installations classées</i>	Oui	Non	Ne sait pas
	%	%	%
Collège	17,4%	54,9%	27,7%
Lycée	19,1%	51,3%	29,6%
Lycée agricole	12,1%	48,6%	39,3%
Lycée professionnel	21,2%	53,1%	25,7%
Total	17,9%	53,7%	28,3%

<i>Information des parents</i>	Oui		Non		Total	
	N	%	N	%	N	%
Collège	378	34,6%	661	63,6%	1039	100%
Lycée	57	22,8%	193	77,2%	250	100%
Lycée agricole	10	10,3%	87	89,7%	97	100%
Lycée professionnel	64	26,2%	180	73,8%	244	100%
Total	509	31,2%	1121	68,8%	1630	100%

<i>Connaissance circulaire du 29/05/2002</i>	Oui		Non		Total	
	N	%	N	%	N	%
Collège	586	65,9%	303	34,1%	889	100%
Lycée	142	65,4%	75	34,6%	217	100%
Lycée agricole	24	33,3%	48	66,7%	72	100%
Lycée professionnel	149	68,3%	69	31,7%	218	100%
Total	901	64,4%	495	35,5%	1396	100%

La mise en place des PPMS

<i>Mise en place d'un PPMS</i>	Oui		Non		Total	
	N	%	N	%	N	%
Collège	539	45,7%	640	54,3%	1179	100%
Lycée	102	36,2%	180	63,8%	282	100%
Lycée agricole	23	21,7%	83	78,3%	106	100%
Lycée professionnel	110	38,5%	176	61,5%	286	100%
Total	774	41,8%	1079	58,2%	1853	100%